

REPUBLIQUE FRANÇAISE

REÇU LE

06 AVR. 2023

Sous-Préfecture  
MONTARGIS

**Commune - NOGENT SUR VERNISSON (1)**

**AGREGE AU BUDGET PRINCIPAL DE (2)**

Numéro SIRET : 21450229600012

POSTE COMPTABLE : SERVICE DE GESTION COMPTABLE DE MONTARGIS

**M. 14**

**Budget primitif**

**voté par nature**

**BUDGET : COMMUNE DE NOGENT SUR VERNISSON (3)**

**ANNEE 2023**

(1) Indiquer la nature juridique et le nom de la collectivité ou de l'établissement (commune, CCAS, EPCI, syndicat mixte, etc).

(2) A renseigner uniquement pour les budgets annexes.

(3) Indiquer le budget concerné : budget principal ou libellé du budget annexe.

## Sommaire

### I - Informations générales (6)

A - Informations statistiques, fiscales et financières	4
B - Modalités de vote du budget	5

### II - Présentation générale du budget

A1 - Vue d'ensemble - Sections	6
A2 - Vue d'ensemble - Section de fonctionnement - Chapitres	7
A3 - Vue d'ensemble - Section d'investissement - Chapitres	9
B1 - Balance générale du budget - Dépenses	11
B2 - Balance générale du budget - Recettes	13

### III - Vote du budget

A1 - Section de fonctionnement - Détail des dépenses	15
A2 - Section de fonctionnement - Détail des recettes	17
B1 - Section d'investissement - Détail des dépenses	19
B2 - Section d'investissement - Détail des recettes	21
B3 - Opérations d'équipement - Détail des chapitres et articles	22

### IV - Annexes (7)

#### A - Eléments du bilan

A1 - Présentation croisée par fonction (1)	Sans Objet
A2.1 - Etat de la dette - Détail des crédits de trésorerie	23
A2.2 - Etat de la dette - Répartition par nature de dette	24
A2.3 - Etat de la dette - Répartition des emprunts par structure de taux	28
A2.4 - Etat de la dette - Typologie de la répartition de l'encours	29
A2.5 - Etat de la dette - Détail des opérations de couverture	30
A2.6 - Etat de la dette - Dette pour financer l'emprunt d'un autre organisme	32
A2.7 - Etat de la dette - Autres dettes	33
A3 - Méthodes utilisées pour les amortissements	Sans Objet
A4 - Etat des provisions	34
A5 - Etalement des provisions	Sans Objet
A6.1 - Equilibre des opérations financières - Dépenses	35
A6.2 - Equilibre des opérations financières - Recettes	36
A7.1.1 - Etats des dépenses et recettes des services d'eau et d'assainissement - Fonctionnement (2)	Sans Objet
A7.1.2 - Etats des dépenses et recettes des services d'eau et d'assainissement - Investissement (2)	Sans Objet
A7.2.1 - Etats de la répartition de la TEOM - Fonctionnement (3)	Sans Objet
A7.2.2 - Etats de la répartition de la TEOM - Investissement (3)	Sans Objet
A8 - Etat des charges transférées	Sans Objet
A9 - Détail des opérations pour le compte de tiers	Sans Objet

#### B - Engagements hors bilan

B1.1 - Etat des emprunts garantis par la commune ou l'établissement (4)	Sans Objet
B1.2 - Calcul du ratio d'endettement relatif aux garanties d'emprunt	Sans Objet
B1.3 - Etat des contrats de crédit-bail	Sans Objet
B1.4 - Etat des contrats de partenariat public-privé	Sans Objet
B1.5 - Etat des autres engagements donnés	Sans Objet
B1.6 - Etat des engagements reçus	Sans Objet
B1.7 - Subventions versées dans le cadre du vote du budget (5)	37
B2.1 - Etat des autorisations de programme et des crédits de paiement afférents	38
B2.2 - Etat des autorisations d'engagement et des crédits de paiement afférents	Sans Objet
B3 - Emploi des recettes grevées d'une affectation spéciale	Sans Objet

#### C - Autres éléments d'informations

C1 - Etat du personnel	39
C2 - Liste des organismes dans lesquels a été pris un engagement financier (4)	42
C3.1 - Liste des organismes de regroupement auxquels adhère la commune ou l'établissement	43
C3.2 - Liste des établissements publics créés	44
C3.3 - Liste des services individualisés dans un budget annexe	45
C3.4 - Liste des services assujettis à la TVA et non érigés en budget annexe	Sans Objet

#### D - Décision en matière de taux de contributions directes - Arrêté et signatures

D1 - Décision en matière de taux de contributions directes	46
D2 - Arrêté et signatures	47

(1) Cette présentation est obligatoire pour les communes de 3 500 habitants et plus (art. L. 2312-3 du CGCT), les groupements comprenant au moins une commune de 3 500 habitants et plus

(art. R. 5211-14 du CGCT) et leurs établissements publics. Elle n'a cependant pas à être produite par les services et activité unique érigés en établissement public ou budget annexe. Les autres communes et établissements peuvent les présenter de manière facultative.

(2) Cet état ne peut être produit que par les communes dont la population est inférieure à 500 habitants et qui gèrent les services de distribution de l'eau potable et d'assainissement sous forme de régie simple sans budget annexe (art. L. 2221-11 du CGCT).

(3) Cet état est obligatoirement produit par les communes et groupements de communes de 10 000 habitants et plus ayant institué la TEOM et assurant au moins la collecte des déchets ménagers (art. L. 2313-1 du CGCT).

(4) Ces états ne sont obligatoires que pour les communes de 3 500 habitants et plus (art. L. 2313-1 du CGCT), les groupements comprenant au moins une commune de 3 500 habitants et plus (art. L. 5211-36 du CGCT, art. L. 5711-1 du CGCT) et leurs établissements publics.

(5) Si la commune ou l'établissement décide d'attribuer des subventions dans le cadre du budget dans les conditions décrites à l'article L. 2311-7 du CGCT.

(6) Les associations syndicales autorisées doivent utiliser leur état particulier « *Informations générales* » annexé à l'arrêté n° NOR : INTB1237402A, relatif au cadre budgétaire et comptable applicable aux associations syndicales autorisées.

(7) Les associations syndicales autorisées remplissent et joignent uniquement les états qui les concernent au titre de l'exercice et au titre du détail des comptes de bilan.

Préciser, pour chaque annexe, si l'état est sans objet le cas échéant.

<b>Code INSEE</b> 45229	<b>NOGENT SUR VERNISSON</b> <b>COMMUNE DE NOGENT SUR VERNISSON</b>	<b>BP</b> <b>2023</b>
----------------------------	---	--------------------------

<b>I – INFORMATIONS GENERALES</b>	<b>I</b>
<b>INFORMATIONS STATISTIQUES, FISCALES ET FINANCIERES</b>	<b>A</b>

<b>Informations statistiques</b>	<b>Valeurs</b>
Population totale (colonne h du recensement INSEE) :	2 612
Nombre de résidences secondaires (article R. 2313-1 <i>in fine</i> ) :	111
Nom de l'EPCI à fiscalité propre auquel la commune adhère :	
Communauté de Communes Canaux et Forêts en Gâtinais	

<b>Potentiel fiscal et financier (1)</b>		<b>Valeurs par hab.</b> <b>(population DGF)</b>	<b>Moyennes nationales du</b> <b>potentiel financier par</b> <b>habitants de la strate</b>
<b>Fiscal</b>	<b>Financier</b>		
0,00	0,00	0,00	0,00

<b>Informations financières – ratios (2)</b>		<b>Valeurs</b>	<b>Moyennes nationales de</b> <b>la strate (3)</b>
1	Dépenses réelles de fonctionnement/population	758,59	0,00
2	Produit des impositions directes/population	287,97	0,00
3	Recettes réelles de fonctionnement/population	753,69	0,00
4	Dépenses d'équipement brut/population	284,77	0,00
5	Encours de dette/population	0,00	0,00
6	DGF/population	105,28	0,00
7	Dépenses de personnel/dépenses réelles de fonctionnement (2)	49,46 %	0,00 %
8	Dépenses de fonct. et remb. dette en capital/recettes réelles de fonct. (2)	108,25 %	0,00 %
9	Dépenses d'équipement brut/recettes réelles de fonctionnement (2)	37,78 %	0,00 %
10	Encours de la dette/recettes réelles de fonctionnement (2)	0,00 %	0,00 %

Dans l'ensemble des tableaux, les cases grisées ne doivent pas être remplies.

(1) Il s'agit du potentiel fiscal et du potentiel financier définis à l'article L. 2334-4 du code général des collectivités territoriales qui figurent sur la fiche de répartition de la DGF de l'exercice N-1 établie sur la base des informations N-2 (transmise par les services préfectoraux).

(2) Les ratios 1 à 6 sont obligatoires pour les communes de 3 500 habitants et plus et leurs établissements publics administratifs ainsi que pour les EPCI dotés d'une fiscalité propre comprenant au moins une commune de 3 500 habitants et plus.

Les ratios 7 à 10 sont obligatoires pour les communes de 10 000 habitants et plus et leurs établissements publics administratifs ainsi que pour les EPCI dotés d'une fiscalité propre comprenant au moins une commune de 10 000 habitants et plus (cf. articles L. 2313-1, L. 2313-2, R. 2313-1, R. 2313-2 et R. 5211-15 du CGCT). Pour les caisses des écoles, les EPCI non dotés d'une fiscalité propre et les syndicats mixtes associant exclusivement des communes et des EPCI, il conviendra d'appliquer les ratios prévus respectivement par les articles R. 2313-7, R. 5211-15 et R. 5711-3 du CGCT.

(3) Il convient d'indiquer les moyennes de la catégorie de l'organisme en cause (commune, communauté urbaine, communauté d'agglomération, ...) et les sources d'où sont tirées les informations (statistiques de la direction générale des collectivités locales ou de la direction générale de la comptabilité publique). Il s'agit des moyennes de la dernière année connue.

<b>I – INFORMATIONS GENERALES</b>	<b>I</b>
<b>MODALITES DE VOTE DU BUDGET</b>	<b>B</b>

- I – L'assemblée délibérante a voté le présent budget par nature :
- au niveau (1) du chapitre pour la section de fonctionnement,
  - au niveau (1) du chapitre pour la section d'investissement.
    - sans (2) les chapitres « opérations d'équipement » de l'état III B 3.
    - sans (3) vote formel sur chacun des chapitres.

La liste des articles spécialisés sur lesquels l'ordonnateur ne peut procéder à des virements d'article à article est la suivante :

II – En l'absence de mention au paragraphe I ci-dessus, le budget est réputé voté par chapitre, et, en section d'investissement, sans chapitre de dépense « opération d'équipement ».

III – Les provisions sont (4) semi-budgétaires (pas d'inscriptions en recettes de la section d'investissement) .

IV – La comparaison avec le budget précédent (cf. colonne « Pour mémoire ») s'effectue par rapport à la colonne du budget (5) cumulé de l'exercice précédent.

V – Le présent budget a été voté (6) avec reprise des résultats de l'exercice N-1 après le vote du compte administratif N-1.

(1) A compléter par « du chapitre » ou « de l'article ».

(2) Indiquer « avec » ou « sans » les chapitres opérations d'équipement.

(3) Indiquer « avec » ou « sans » vote formel.

(4) A compléter par un seul des deux choix suivants :

- semi-budgétaires (pas d'inscription en recette de la section d'investissement),
- budgétaires (délibération n° ..... du .....).

(5) Indiquer « primitif de l'exercice précédent » ou « cumulé de l'exercice précédent ».

(6) A compléter par un seul des trois choix suivants :

- sans reprise des résultats de l'exercice N-1,
- avec reprise des résultats de l'exercice N-1 après le vote du compte administratif N-1,
- avec reprise anticipée des résultats de l'exercice N-1.

<b>II – PRESENTATION GENERALE DU BUDGET</b>	<b>II</b>
<b>VUE D'ENSEMBLE</b>	<b>A1</b>

<b>FONCTIONNEMENT</b>			
	<b>DEPENSES DE LA SECTION DE FONCTIONNEMENT</b>	<b>RECETTES DE LA SECTION DE FONCTIONNEMENT</b>	
<b>V O T E</b>	<b>CREDITS DE FONCTIONNEMENT VOTES AU TITRE DU PRESENT BUDGET (1)</b>	2 281 448,61	1 968 640,09
	+	+	+
<b>R E P O R T S</b>	<b>RESTES A REALISER (R.A.R) DE L'EXERCICE PRECEDENT (2)</b>	0,00	0,00
	<b>002 RESULTAT DE FONCTIONNEMENT REPORTE (2)</b>	(si déficit) 0,00	(si excédent) 312 808,52
	=	=	=
	<b>TOTAL DE LA SECTION DE FONCTIONNEMENT (3)</b>	2 281 448,61	2 281 448,61

<b>INVESTISSEMENT</b>			
	<b>DEPENSES DE LA SECTION D'INVESTISSEMENT</b>	<b>RECETTES DE LA SECTION D'INVESTISSEMENT</b>	
<b>V O T E</b>	<b>CREDITS D'INVESTISSEMENT (1) VOTES AU TITRE DU PRESENT BUDGET (y compris le compte 1068)</b>	787 189,80	982 187,92
	+	+	+
<b>R E P O R T S</b>	<b>RESTES A REALISER (R.A.R) DE L'EXERCICE PRECEDENT (2)</b>	117 336,07	193 925,44
	<b>001 SOLDE D'EXECUTION DE LA SECTION D'INVESTISSEMENT REPORTE (2)</b>	(si solde négatif) 271 587,49	(si solde positif) 0,00
	=	=	=
	<b>TOTAL DE LA SECTION D'INVESTISSEMENT (3)</b>	1 176 113,36	1 176 113,36

<b>TOTAL</b>			
	<b>TOTAL DU BUDGET (3)</b>	3 457 561,97	3 457 561,97

(1) Au budget primitif, les crédits votés correspondent aux crédits votés lors de cette étape budgétaire. De même, pour les décisions modificatives et le budget supplémentaire, les crédits votés correspondent aux crédits votés lors de l'étape budgétaire sans sommation avec ceux antérieurement votés lors du même exercice.

(2) A servir uniquement en cas de reprise des résultats de l'exercice précédent, soit après le vote du compte administratif, soit en cas de reprise anticipée des résultats. Les restes à réaliser de la section de fonctionnement correspondent en dépenses, aux dépenses engagées non mandatées et non rattachées telles qu'elles ressortent de la comptabilité des engagements et en recettes, aux recettes certaines n'ayant pas donné lieu à l'émission d'un titre et non rattachées (R. 2311-11 du CGCT).

Les restes à réaliser de la section d'investissement correspondent en dépenses, aux dépenses engagées non mandatées au 31/12 de l'exercice précédent telles qu'elles ressortent de la comptabilité des engagements et aux recettes certaines n'ayant pas donné lieu à l'émission d'un titre au 31/12 de l'exercice précédent (R. 2311-11 du CGCT).

(3) Total de la section de fonctionnement = RAR + résultat reporté + crédits de fonctionnement votés.

Total de la section d'investissement = RAR + solde d'exécution reporté + crédits d'investissement votés.

Total du budget = Total de la section de fonctionnement + Total de la section d'investissement.

**Commune de NOGENT SUR VERNISSON**  
**Budget principal / État des restes à réaliser en section d'investissement**

**Dépenses engagées non mandatées au 31 décembre 2022 (hors AP / CP)**

Imputation Chap Art	Intitulé de la dépense	Prévisions			Montant des réalisations	Crédits à reporter
		B.P.	B.S.	D.M.		
20	Immobilisations incorporelles	85 000,00	0,00	0,00	45 996,13	29 058,00
20	Frais d'études					29 058,00
21	Immobilisations corporelles	410 221,47	0,00	0,00	321 943,40	88 278,07
21	Aures bâtiments publics					79 625,90
21	Installations de voirie					5 773,20
21	Aures immobilisations corporelles					2 878,97
	<b>Totaux</b>	<b>495 221,47</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>495 221,47</b>	<b>117 336,07</b>

**Le présent état est arrêté à la somme de cent dix-sept mille trois cent trente-six euros et sept centimes**

**Recettes certaines et exigibles restant à émettre au 31 décembre 2022**

Imputation Chap Art	Intitulé de la recette	Prévisions			Montant des réalisations	Recettes à reporter
		B.P.	B.S.	D.M.		
13	Subventions d'investissements	243 267,67	0,00	0,00	49 342,23	193 925,44
13	Etat et Etablissements nationaux					102 728,29
13	Département					87 997,15
13	GPF de rattachement					3 200,00
	<b>Totaux</b>	<b>243 267,67</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>49 342,23</b>	<b>193 925,44</b>

**Le présent état est arrêté à la somme de cent quatre vingt treize mille neuf cent vingt-cinq euros et quarante-quatre centimes**

<b>Solde des restes à réaliser en section d'investissement</b>	<b>76 589,37</b>
--	------------------

Etats certifiés exacts,  
 Fait à Nogent sur Vernisson, le 02 janvier 2023  
 L'ordonnateur,



*Le Maire,*  
*Philippe NOBLEAU*

Visa du Comptable du Trésor  
 A le

<b>II - PRESENTATION GENERALE DU BUDGET</b>	<b>II</b>
<b>SECTION DE FONCTIONNEMENT – CHAPITRES</b>	<b>A2</b>

**DEPENSES DE FONCTIONNEMENT**

Chap.	Libellé	Pour mémoire budget précédent (1)	Restes à réaliser N-1 (2)	Propositions nouvelles	VOTE (3)	TOTAL (= RAR + vote)
011	Charges à caractère général	656 535,00	0,00	705 035,00	705 035,00	705 035,00
012	Charges de personnel, frais assimilés	980 000,00	0,00	980 000,00	980 000,00	980 000,00
014	Atténuations de produits	5 000,00	0,00	2 000,00	2 000,00	2 000,00
65	Autres charges de gestion courante	142 650,00	0,00	148 050,00	148 050,00	148 050,00
656	Frais fonctionnement des groupes d'élus	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
<b>Total des dépenses de gestion courante</b>		<b>1 784 185,00</b>	<b>0,00</b>	<b>1 835 085,00</b>	<b>1 835 085,00</b>	<b>1 835 085,00</b>
66	Charges financières	32 000,00	0,00	35 400,00	35 400,00	35 400,00
67	Charges exceptionnelles	2 000,00	0,00	2 000,00	2 000,00	2 000,00
68	Dotations provisions semi-budgétaires (4)	500,00		1 000,00	1 000,00	1 000,00
022	Dépenses imprévues	90 353,77		107 963,61	107 963,61	107 963,61
<b>Total des dépenses réelles de fonctionnement</b>		<b>1 909 038,77</b>	<b>0,00</b>	<b>1 981 448,61</b>	<b>1 981 448,61</b>	<b>1 981 448,61</b>
023	Virement à la section d'investissement (5)	300 000,00		300 000,00	300 000,00	300 000,00
042	Opérat° ordre transfert entre sections (5)	0,00		0,00	0,00	0,00
043	Opérat° ordre intérieur de la section (5)	0,00		0,00	0,00	0,00
<b>Total des dépenses d'ordre de fonctionnement</b>		<b>300 000,00</b>		<b>300 000,00</b>	<b>300 000,00</b>	<b>300 000,00</b>
<b>TOTAL</b>		<b>2 209 038,77</b>	<b>0,00</b>	<b>2 281 448,61</b>	<b>2 281 448,61</b>	<b>2 281 448,61</b>

+

<b>D 002 RESULTAT REPORTE OU ANTICIPE (2)</b>	<b>0,00</b>
---	-------------

=

<b>TOTAL DES DEPENSES DE FONCTIONNEMENT CUMULEES</b>	<b>2 281 448,61</b>
--	---------------------

**RECETTES DE FONCTIONNEMENT**

Chap.	Libellé	Pour mémoire budget précédent (1)	Restes à réaliser N-1 (2)	Propositions nouvelles	VOTE (3)	TOTAL (= RAR + vote)
013	Atténuations de charges	10 000,00	0,00	10 000,00	10 000,00	10 000,00
70	Produits services, domaine et ventes div	107 500,00	0,00	114 850,00	114 850,00	114 850,00
73	Impôts et taxes	1 287 502,84	0,00	1 355 894,09	1 355 894,09	1 355 894,09
74	Dotations et participations	426 018,00	0,00	454 896,00	454 896,00	454 896,00
75	Autres produits de gestion courante	38 000,00	0,00	33 000,00	33 000,00	33 000,00
<b>Total des recettes de gestion courante</b>		<b>1 869 020,84</b>	<b>0,00</b>	<b>1 968 640,09</b>	<b>1 968 640,09</b>	<b>1 968 640,09</b>
76	Produits financiers	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
77	Produits exceptionnels	30 000,00	0,00	0,00	0,00	0,00
78	Reprises provisions semi-budgétaires (4)	0,00		0,00	0,00	0,00
<b>Total des recettes réelles de fonctionnement</b>		<b>1 899 020,84</b>	<b>0,00</b>	<b>1 968 640,09</b>	<b>1 968 640,09</b>	<b>1 968 640,09</b>
042	Opérat° ordre transfert entre sections (5)	0,00		0,00	0,00	0,00
043	Opérat° ordre intérieur de la section (5)	0,00		0,00	0,00	0,00
<b>Total des recettes d'ordre de fonctionnement</b>		<b>0,00</b>		<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>
<b>TOTAL</b>		<b>1 899 020,84</b>	<b>0,00</b>	<b>1 968 640,09</b>	<b>1 968 640,09</b>	<b>1 968 640,09</b>

+

<b>R 002 RESULTAT REPORTE OU ANTICIPE (2)</b>	<b>312 808,52</b>
---	-------------------

=

<b>TOTAL DES RECETTES DE FONCTIONNEMENT CUMULEES</b>	<b>2 281 448,61</b>
--	---------------------

**Pour information :**

<b>AUTOFINANCEMENT PREVISIONNEL DÉGAGÉ AU PROFIT DE LA SECTION D'INVESTISSEMENT (6)</b>	<b>300 000,00</b>	Il s'agit, pour un budget voté en équilibre, des ressources propres correspondant à l'excédent des recettes réelles de fonctionnement sur les dépenses réelles de fonctionnement. Il sert à financer le remboursement du capital de la dette et les nouveaux investissements de la commune ou de l'établissement.
---	-------------------	---

(1) Cf. Modalités de vote I-B.

(2) Inscrire en cas de reprise des résultats de l'exercice précédent (après vote du compte administratif) ou si reprise anticipée des résultats.

(3) Le vote de l'organe délibérant porte uniquement sur les propositions nouvelles.

(4) Si la commune ou l'établissement applique le régime des provisions semi-budgétaires.

(5)  $DF\ 023 = RI\ 021$  ;  $DI\ 040 = RF\ 042$  ;  $RI\ 040 = DF\ 042$  ;  $DI\ 041 = RI\ 041$  ;  $DF\ 043 = RF\ 043$ .

(6) Solde de l'opération  $DF\ 023 + DF\ 042 - RF\ 042$  ou solde de l'opération  $RI\ 021 + RI\ 040 - DI\ 040$ .

<b>II – PRESENTATION GENERALE DU BUDGET</b>	<b>II</b>
<b>SECTION D'INVESTISSEMENT – CHAPITRES</b>	<b>A3</b>

## DEPENSES D'INVESTISSEMENT

Chap.	Libellé	Pour mémoire budget précédent (1)	Restes à réaliser N-1 (2)	Propositions nouvelles	VOTE (3)	TOTAL (= RAR + vote)
010	Stocks (5)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
20	Immobilisations incorporelles (sauf 204)	85 000,00	29 058,00	12 942,00	12 942,00	42 000,00
204	Subventions d'équipement versées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
21	Immobilisations corporelles	410 221,47	88 278,07	244 507,80	244 507,80	332 785,87
22	Immobilisations reçues en affectation (6)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours	577 399,94	0,00	369 040,00	369 040,00	369 040,00
	Total des opérations d'équipement	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
	<b>Total des dépenses d'équipement</b>	<b>1 072 621,41</b>	<b>117 336,07</b>	<b>626 489,80</b>	<b>626 489,80</b>	<b>743 825,87</b>
10	Dotations, fonds divers et réserves	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
13	Subventions d'investissement	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
16	Emprunts et dettes assimilées	148 700,00	0,00	149 700,00	149 700,00	149 700,00
18	Compte de liaison : affectat° (BA,régie) (7)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
26	Participat° et créances rattachées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
27	Autres immobilisations financières	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
020	Dépenses imprévues	7 701,00		11 000,00	11 000,00	11 000,00
	<b>Total des dépenses financières</b>	<b>156 401,00</b>	<b>0,00</b>	<b>160 700,00</b>	<b>160 700,00</b>	<b>160 700,00</b>
45...	<b>Total des opé. pour compte de tiers (8)</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>
	<b>Total des dépenses réelles d'investissement</b>	<b>1 229 022,41</b>	<b>117 336,07</b>	<b>787 189,80</b>	<b>787 189,80</b>	<b>904 525,87</b>
040	Opérat° ordre transfert entre sections (4)	0,00		0,00	0,00	0,00
041	Opérations patrimoniales (4)	0,00		0,00	0,00	0,00
	<b>Total des dépenses d'ordre d'investissement</b>	<b>0,00</b>		<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>
	<b>TOTAL</b>	<b>1 229 022,41</b>	<b>117 336,07</b>	<b>787 189,80</b>	<b>787 189,80</b>	<b>904 525,87</b>

+

D 001 SOLDE D'EXECUTION NEGATIF REPORTE OU ANTICIPE (2) 271 587,49

=

TOTAL DES DEPENSES D'INVESTISSEMENT CUMULEES 1 176 113,36

## RECETTES D'INVESTISSEMENT

Chap.	Libellé	Pour mémoire budget précédent (1)	Restes à réaliser N-1 (2)	Propositions nouvelles	VOTE (3)	TOTAL (= RAR + vote)
010	Stocks (5)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
13	Subventions d'investissement (hors 138)	243 267,67	193 925,44	98 921,71	98 921,71	292 847,15
16	Emprunts et dettes assimilées (hors 165)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
20	Immobilisations incorporelles (sauf 204)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
204	Subventions d'équipement versées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
21	Immobilisations corporelles	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
22	Immobilisations reçues en affectation (6)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
	<b>Total des recettes d'équipement</b>	<b>243 267,67</b>	<b>193 925,44</b>	<b>98 921,71</b>	<b>98 921,71</b>	<b>292 847,15</b>
10	Dotations, fonds divers et réserves (hors 1068)	95 000,00	0,00	115 000,00	115 000,00	115 000,00
1068	Excédents de fonctionnement capitalisés (9)	468 720,72	0,00	418 266,21	418 266,21	418 266,21
138	Autres subvent° invest. non transf.	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
165	Dépôts et cautionnements reçus	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
18	Compte de liaison : affectat° (BA,régie) (7)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
26	Participat° et créances rattachées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
27	Autres immobilisations financières	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
024	Produits des cessions d'immobilisations	50 000,00	0,00	50 000,00	50 000,00	50 000,00
	<b>Total des recettes financières</b>	<b>613 720,72</b>	<b>0,00</b>	<b>583 266,21</b>	<b>583 266,21</b>	<b>583 266,21</b>
45...	<b>Total des opé. pour le compte de tiers (8)</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>
	<b>Total des recettes réelles d'investissement</b>	<b>856 988,39</b>	<b>193 925,44</b>	<b>682 187,92</b>	<b>682 187,92</b>	<b>876 113,36</b>
021	Virement de la sect° de fonctionnement (4)	300 000,00		300 000,00	300 000,00	300 000,00
040	Opérat° ordre transfert entre sections (4)	0,00		0,00	0,00	0,00
041	Opérations patrimoniales (4)	0,00		0,00	0,00	0,00

Chap.	Libellé	Pour mémoire budget précédent (1)	Restes à réaliser N-1 (2)	Propositions nouvelles	VOTE (3)	TOTAL (= RAR + vote)
	<b>Total des recettes d'ordre d'investissement</b>	300 000,00		300 000,00	300 000,00	300 000,00
	<b>TOTAL</b>	1 156 988,39	193 925,44	982 187,92	982 187,92	1 176 113,36

+

<b>R 001 SOLDE D'EXECUTION POSITIF REPORTE OU ANTICIPE (2)</b>	0,00
--	------

=

<b>TOTAL DES RECETTES D'INVESTISSEMENT CUMULEES</b>	1 176 113,36
---	--------------

**Pour information :**

Il s'agit, pour un budget voté en équilibre, des ressources propres correspondant à l'excédent des recettes réelles de fonctionnement sur les dépenses réelles de fonctionnement. Il sert à financer le remboursement du capital de la dette et les nouveaux investissements de la commune ou de l'établissement.

<b>AUTOFINANCEMENT PREVISIONNEL DÉGAGÉ PAR LA SECTION DE FONCTIONNEMENT (10)</b>	300 000,00
--	------------

(1) Cf. Modalités de vote I-B.

(2) Inscrire en cas de reprise des résultats de l'exercice précédent (après vote du compte administratif) ou si reprise anticipée des résultats.

(3) Le vote de l'organe délibérant porte uniquement sur les propositions nouvelles.

(4) DF 023 = RI 021 ; DI 040 = RF 042 ; RI 040 = DF 042 ; DI 041 = RI 041 ; DF 043 = RF 043.

(5) A servir uniquement dans le cadre d'un suivi des stocks selon la méthode de l'inventaire permanent simplifié autorisée pour les seules opérations d'aménagements (lotissement, ZAC...) par ailleurs retracées dans le cadre de budgets annexes.

(6) En dépenses, le chapitre 22 retrace les travaux d'investissement réalisés sur les biens reçus en affectation. En recette, il retrace, le cas échéant, l'annulation de tels travaux effectués sur un exercice antérieur.

(7) A servir uniquement lorsque la commune ou l'établissement effectue une dotation initiale en espèces au profit d'un service public non personnalisé qu'elle ou qu'il crée.

(8) Seul le total des opérations pour compte de tiers figure sur cet état (voir le détail Annexe IV A9).

(9) Le compte 1068 n'est pas un chapitre mais un article du chapitre 10.

(10) Solde de l'opération DF 023 + DF 042 – RF 042 ou solde de l'opération RI 021+ RI 040 – DI 040.

<b>II – PRESENTATION GENERALE DU BUDGET</b>	<b>II</b>
<b>BALANCE GENERALE DU BUDGET</b>	<b>B1</b>

**1 – DEPENSES (du présent budget + restes à réaliser)**

	FONCTIONNEMENT	Opérations réelles (1)	Opérations d'ordre (2)	TOTAL
011	Charges à caractère général	705 035,00		705 035,00
012	Charges de personnel, frais assimilés	980 000,00		980 000,00
014	Atténuations de produits	2 000,00		2 000,00
60	<i>Achats et variation des stocks (3)</i>		0,00	0,00
65	Autres charges de gestion courante	148 050,00		148 050,00
656	Frais fonctionnement des groupes d'élus (4)	0,00		0,00
66	Charges financières	35 400,00	0,00	35 400,00
67	Charges exceptionnelles	2 000,00	0,00	2 000,00
68	Dot. aux amortissements et provisions	1 000,00	0,00	1 000,00
71	<i>Production stockée (ou déstockage) (3)</i>		0,00	0,00
022	Dépenses imprévues	107 963,61		107 963,61
023	<i>Virement à la section d'investissement</i>		300 000,00	300 000,00
<b>Dépenses de fonctionnement – Total</b>		<b>1 981 448,61</b>	<b>300 000,00</b>	<b>2 281 448,61</b>

+

<b>D 002 RESULTAT REPORTE OU ANTICIPE</b>	<b>0,00</b>
---	-------------

=

<b>TOTAL DES DEPENSES DE FONCTIONNEMENT CUMULEES</b>	<b>2 281 448,61</b>
--	---------------------

	INVESTISSEMENT	Opérations réelles (1)	Opérations d'ordre (2)	TOTAL
10	Dotations, fonds divers et réserves	0,00	0,00	0,00
13	Subventions d'investissement	0,00	0,00	0,00
15	<i>Provisions pour risques et charges (5)</i>		0,00	0,00
16	Emprunts et dettes assimilées (sauf 1688 non budgétaire)	149 700,00	0,00	149 700,00
18	Compte de liaison : affectat° (BA,régie)	(8) 0,00		0,00
	Total des opérations d'équipement	0,00		0,00
198	<i>Neutral. amort. subv. équip. versées</i>		0,00	0,00
20	Immobilisations incorporelles(sauf 204) (6)	42 000,00	0,00	42 000,00
204	Subventions d'équipement versées	0,00	0,00	0,00
21	Immobilisations corporelles (6)	332 785,87	0,00	332 785,87
22	Immobilisations reçues en affectation (6)	(9) 0,00	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours (6)	369 040,00	0,00	369 040,00
26	Participations et créances rattachées	0,00	0,00	0,00
27	Autres immobilisations financières	0,00	0,00	0,00
28	<i>Amortissement des immobilisations (reprises)</i>		0,00	0,00
29	<i>Prov. pour dépréciat° immobilisations (5)</i>		0,00	0,00
39	<i>Prov. dépréciat° des stocks et en-cours (5)</i>		0,00	0,00
45...	Total des opérations pour compte de tiers (7)	0,00	0,00	0,00
481	<i>Charges à rép. sur plusieurs exercices</i>		0,00	0,00
49	<i>Prov. dépréc. comptes de tiers (5)</i>		0,00	0,00
59	<i>Prov. dépréc. comptes financiers (5)</i>		0,00	0,00
3...	Stocks	0,00	0,00	0,00
020	Dépenses imprévues	11 000,00		11 000,00
<b>Dépenses d'investissement – Total</b>		<b>904 525,87</b>	<b>0,00</b>	<b>904 525,87</b>

+

<b>D 001 SOLDE D'EXECUTION NEGATIF REPORTE OU ANTICIPE</b>	<b>271 587,49</b>
--	-------------------

=

<b>TOTAL DES DEPENSES D'INVESTISSEMENT CUMULEES</b>	<b>1 176 113,36</b>
---	---------------------

- (1) Y compris les opérations relatives au rattachement des charges et des produits et les opérations d'ordre semi-budgétaires.
- (2) Voir liste des opérations d'ordre.
- (3) Permet de retracer des opérations particulières telles que les opérations de stocks liées à la tenue d'un inventaire permanent simplifié.
- (4) Communes, communautés d'agglomération et communautés urbaines de plus de 100 000 habitants.
- (5) Si la commune ou l'établissement applique le régime des provisions budgétaires.
- (6) Hors chapitres « opérations d'équipement ».
- (7) Seul le total des opérations pour compte de tiers figure sur cet état (voir le détail Annexe IV A9).
- (8) A servir uniquement lorsque la commune ou l'établissement effectue une dotation initiale en espèces au profit d'un service public non personnalisé qu'elle ou qu'il crée.
- (9) En dépenses, le chapitre 22 retrace les travaux d'investissement réalisés sur les biens reçus en affectation. En recette, il retrace, le cas échéant, l'annulation de tels travaux effectués sur un exercice antérieur.

<b>II – PRESENTATION GENERALE DU BUDGET</b>	<b>II</b>
<b>BALANCE GENERALE DU BUDGET</b>	<b>B2</b>

**2 – RECETTES (du présent budget + restes à réaliser)**

	FONCTIONNEMENT	Opérations réelles (1)	Opérations d'ordre (2)	TOTAL
013	Atténuations de charges	10 000,00		10 000,00
60	Achats et variation des stocks (3)		0,00	0,00
70	Produits services, domaine et ventes div	114 850,00		114 850,00
71	Production stockée (ou déstockage)		0,00	0,00
72	Production immobilisée		0,00	0,00
73	Impôts et taxes	1 355 894,09		1 355 894,09
74	Dotations et participations	454 896,00		454 896,00
75	Autres produits de gestion courante	33 000,00	0,00	33 000,00
76	Produits financiers	0,00	0,00	0,00
77	Produits exceptionnels	0,00	0,00	0,00
78	Reprise sur amortissements et provisions	0,00	0,00	0,00
79	Transferts de charges		0,00	0,00
<b>Recettes de fonctionnement – Total</b>		<b>1 968 640,09</b>	<b>0,00</b>	<b>1 968 640,09</b>

+

<b>R 002 RESULTAT REPORTE OU ANTICIPE</b>	<b>312 808,52</b>
---	-------------------

=

<b>TOTAL DES RECETTES DE FONCTIONNEMENT CUMULEES</b>	<b>2 281 448,61</b>
--	---------------------

	INVESTISSEMENT	Opérations réelles (1)	Opérations d'ordre (2)	TOTAL
10	Dotations, fonds divers et réserves (sauf 1068)	115 000,00	0,00	115 000,00
13	Subventions d'investissement	292 847,15	0,00	292 847,15
15	Provisions pour risques et charges (4)		0,00	0,00
16	Emprunts et dettes assimilées (sauf 1688 non budgétaires)	0,00	0,00	0,00
18	Compte de liaison : affectat° (BA,régie)	(6) 0,00		0,00
20	Immobilisations incorporelles (sauf 204)	0,00	0,00	0,00
204	Subventions d'équipement versées	0,00	0,00	0,00
21	Immobilisations corporelles	0,00	0,00	0,00
22	Immobilisations reçues en affectation	(7) 0,00	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours	0,00	0,00	0,00
26	Participations et créances rattachées	0,00	0,00	0,00
27	Autres immobilisations financières	0,00	0,00	0,00
28	Amortissement des immobilisations		0,00	0,00
29	Prov. pour dépréciat° immobilisations (4)		0,00	0,00
39	Prov. dépréciat° des stocks et en-cours (4)		0,00	0,00
45...	Opérations pour compte de tiers (5)	0,00	0,00	0,00
481	Charges à rép. sur plusieurs exercices		0,00	0,00
49	Prov. dépréc. comptes de tiers (4)		0,00	0,00
59	Prov. dépréc. comptes financiers (4)		0,00	0,00
3...	Stocks	0,00	0,00	0,00
021	Virement de la sect° de fonctionnement		300 000,00	300 000,00
024	Produits des cessions d'immobilisations	50 000,00		50 000,00
<b>Recettes d'investissement – Total</b>		<b>457 847,15</b>	<b>300 000,00</b>	<b>757 847,15</b>

+

<b>R 001 SOLDE D'EXECUTION POSITIF REPORTE OU ANTICIPE</b>	<b>0,00</b>
--	-------------

+

<b>AFFECTATION AU COMPTE 1068</b>	<b>418 266,21</b>
-----------------------------------	-------------------

=

<b>TOTAL DES RECETTES D'INVESTISSEMENT CUMULEES</b>	<b>1 176 113,36</b>
---	---------------------

- (1) Y compris les opérations relatives au rattachement des charges et des produits et les opérations d'ordre semi-budgétaires.
- (2) Voir liste des opérations d'ordre.
- (3) Permet de retracer des opérations particulières telles que les opérations de stocks liées à la tenue d'un inventaire permanent simplifié.
- (4) Si la commune ou l'établissement applique le régime des provisions budgétaires.
- (5) Seul le total des opérations pour compte de tiers figure sur cet état (voir le détail Annexe IV A9).
- (6) A servir uniquement lorsque la commune ou l'établissement effectue une dotation initiale en espèces au profit d'un service public non personnalisé qu'elle ou qu'il crée.
- (7) En dépenses, le chapitre 22 retrace les travaux d'investissement réalisés sur les biens reçus en affectation. En recette, il retrace, le cas échéant, l'annulation de tels travaux effectués sur un exercice antérieur.

<b>III – VOTE DU BUDGET</b>	<b>III</b>
<b>SECTION DE FONCTIONNEMENT – DETAIL DES DEPENSES</b>	<b>A1</b>

Chap / art (1)	Libellé (1)	Pour mémoire budget précédent (2)	Propositions nouvelles (3)	Vote (4)
<b>011</b>	<b>Charges à caractère général</b>	<b>656 535,00</b>	<b>705 035,00</b>	<b>705 035,00</b>
60611	Eau et assainissement	15 000,00	17 000,00	17 000,00
60612	Energie - Electricité	100 000,00	100 000,00	100 000,00
60621	Combustibles	90 000,00	95 000,00	95 000,00
60622	Carburants	12 000,00	13 000,00	13 000,00
60623	Alimentation	75 000,00	82 000,00	82 000,00
60628	Autres fournitures non stockées	1 000,00	1 000,00	1 000,00
60631	Fournitures d'entretien	12 500,00	12 500,00	12 500,00
60632	Fournitures de petit équipement	25 000,00	45 000,00	45 000,00
60633	Fournitures de voirie	0,00	2 000,00	2 000,00
60636	Vêtements de travail	8 000,00	6 000,00	6 000,00
6064	Fournitures administratives	6 000,00	10 000,00	10 000,00
6065	Livres, disques, ... (médiathèque)	4 000,00	4 000,00	4 000,00
6067	Fournitures scolaires	15 035,00	15 035,00	15 035,00
611	Contrats de prestations de services	40 000,00	70 000,00	70 000,00
6135	Locations mobilières	12 000,00	12 000,00	12 000,00
614	Charges locatives et de copropriété	1 000,00	1 000,00	1 000,00
61521	Entretien terrains	25 000,00	15 000,00	15 000,00
615221	Entretien, réparations bâtiments publics	50 000,00	40 000,00	40 000,00
615231	Entretien, réparations voiries	27 500,00	15 000,00	15 000,00
61551	Entretien matériel roulant	30 000,00	25 000,00	25 000,00
61558	Entretien autres biens mobiliers	1 000,00	1 000,00	1 000,00
6156	Maintenance	6 000,00	6 000,00	6 000,00
6161	Multirisques	21 000,00	23 500,00	23 500,00
6182	Documentation générale et technique	4 500,00	4 000,00	4 000,00
6184	Versements à des organismes de formation	3 000,00	3 000,00	3 000,00
6188	Autres frais divers	1 000,00	0,00	0,00
6226	Honoraires	3 000,00	3 000,00	3 000,00
6227	Frais d'actes et de contentieux	1 000,00	1 000,00	1 000,00
6231	Annonces et insertions	3 000,00	3 000,00	3 000,00
6232	Fêtes et cérémonies	10 000,00	15 000,00	15 000,00
6237	Publications	8 000,00	8 000,00	8 000,00
6247	Transports collectifs	5 000,00	5 000,00	5 000,00
6251	Voyages et déplacements	1 000,00	0,00	0,00
6256	Missions	1 000,00	1 000,00	1 000,00
6257	Réceptions	10 000,00	15 000,00	15 000,00
6261	Frais d'affranchissement	4 000,00	4 500,00	4 500,00
6262	Frais de télécommunications	15 000,00	20 000,00	20 000,00
6288	Autres services extérieurs	2 000,00	3 000,00	3 000,00
63512	Taxes foncières	7 000,00	7 500,00	7 500,00
63513	Autres impôts locaux	1 000,00	1 000,00	1 000,00
<b>012</b>	<b>Charges de personnel, frais assimilés</b>	<b>980 000,00</b>	<b>980 000,00</b>	<b>980 000,00</b>
6218	Autre personnel extérieur	33 900,00	49 700,00	49 700,00
6332	Cotisations versées au F.N.A.L.	3 000,00	3 000,00	3 000,00
6336	Cotisations CNFPT et CDGFPT	12 000,00	12 000,00	12 000,00
6338	Autres impôts, taxes sur rémunérations	2 000,00	2 000,00	2 000,00
6411	Personnel titulaire	515 000,00	520 000,00	520 000,00
6413	Personnel non titulaire	60 000,00	60 000,00	60 000,00
64168	Autres emplois d'insertion	20 000,00	0,00	0,00
6417	Rémunérations des apprentis	15 000,00	15 000,00	15 000,00
6451	Cotisations à l'U.R.S.S.A.F.	95 000,00	95 000,00	95 000,00
6453	Cotisations aux caisses de retraites	150 000,00	150 000,00	150 000,00
6454	Cotisations aux A.S.S.E.D.I.C.	5 000,00	5 000,00	5 000,00
6455	Cotisations pour assurance du personnel	57 000,00	35 000,00	35 000,00
6457	Cotis. sociales liées à l'apprentissage	100,00	800,00	800,00
64731	Allocations chômage versées directement	0,00	20 000,00	20 000,00
6474	Versement aux autres oeuvres sociales	8 500,00	9 000,00	9 000,00
6475	Médecine du travail, pharmacie	1 000,00	1 000,00	1 000,00
6478	Autres charges sociales diverses	2 500,00	2 500,00	2 500,00
<b>014</b>	<b>Atténuations de produits</b>	<b>5 000,00</b>	<b>2 000,00</b>	<b>2 000,00</b>
739221	FNGIR	2 500,00	1 000,00	1 000,00
739223	Fonds péréquation ress. com. et intercom	2 500,00	1 000,00	1 000,00
<b>65</b>	<b>Autres charges de gestion courante</b>	<b>142 650,00</b>	<b>148 050,00</b>	<b>148 050,00</b>
6531	Indemnités	59 500,00	62 000,00	62 000,00
6532	Frais de mission	500,00	500,00	500,00
6533	Cotisations de retraite	5 500,00	6 500,00	6 500,00
6534	Cotis. de sécurité sociale - part patron	5 600,00	6 500,00	6 500,00
6535	Formation	2 000,00	2 000,00	2 000,00

Chap / art (1)	Libellé (1)	Pour mémoire budget précédent (2)	Propositions nouvelles (3)	Vote (4)
65372	Cotis. fonds financé alloc. fin mandat	50,00	50,00	50,00
6541	Créances admises en non-valeur	1 500,00	1 500,00	1 500,00
65548	Autres contributions	1 000,00	1 000,00	1 000,00
6558	Autres contributions obligatoires	12 000,00	10 000,00	10 000,00
657362	Subv. fonct. CCAS	15 000,00	18 000,00	18 000,00
6574	Subv. fonct. Associat°, personnes privée	40 000,00	40 000,00	40 000,00
<b>656</b>	<b>Frais fonctionnement des groupes d'élus</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>
<b>TOTAL = DEPENSES DE GESTION DES SERVICES (a) = (011 + 012 + 014 + 65 + 656)</b>		<b>1 784 185,00</b>	<b>1 835 085,00</b>	<b>1 835 085,00</b>
<b>66</b>	<b>Charges financières (b)</b>	<b>32 000,00</b>	<b>35 400,00</b>	<b>35 400,00</b>
66111	Intérêts réglés à l'échéance	31 600,00	35 000,00	35 000,00
6688	Autres	400,00	400,00	400,00
<b>67</b>	<b>Charges exceptionnelles (c)</b>	<b>2 000,00</b>	<b>2 000,00</b>	<b>2 000,00</b>
673	Titres annulés (sur exercices antérieurs)	1 000,00	1 000,00	1 000,00
678	Autres charges exceptionnelles	1 000,00	1 000,00	1 000,00
<b>68</b>	<b>Dotations provisions semi-budgétaires (d) (6)</b>	<b>500,00</b>	<b>1 000,00</b>	<b>1 000,00</b>
6817	Dot. prov. dépréc. actifs circulants	500,00	1 000,00	1 000,00
<b>022</b>	<b>Dépenses imprévues (e)</b>	<b>90 353,77</b>	<b>107 963,61</b>	<b>107 963,61</b>
<b>TOTAL DES DEPENSES REELLES = a + b + c + d + e</b>		<b>1 909 038,77</b>	<b>1 981 448,61</b>	<b>1 981 448,61</b>
<b>023</b>	<b>Virement à la section d'investissement</b>	<b>300 000,00</b>	<b>300 000,00</b>	<b>300 000,00</b>
<b>042</b>	<b>Opérat° ordre transfert entre sections (7) (8) (9)</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>
<b>TOTAL DES PRELEVEMENTS AU PROFIT DE LA SECTION D'INVESTISSEMENT</b>		<b>300 000,00</b>	<b>300 000,00</b>	<b>300 000,00</b>
<b>043</b>	<b>Opérat° ordre intérieur de la section (10)</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>
<b>TOTAL DES DEPENSES D'ORDRE</b>		<b>300 000,00</b>	<b>300 000,00</b>	<b>300 000,00</b>
<b>TOTAL DES DEPENSES DE FONCTIONNEMENT DE L'EXERCICE (= Total des opérations réelles et d'ordre)</b>		<b>2 209 038,77</b>	<b>2 281 448,61</b>	<b>2 281 448,61</b>

+

<b>RESTES A REALISER N-1 (11)</b>	<b>0,00</b>
-----------------------------------	-------------

+

<b>D 002 RESULTAT REPORTE OU ANTICIPE (11)</b>	<b>0,00</b>
--	-------------

=

<b>TOTAL DES DEPENSES DE FONCTIONNEMENT CUMULEES</b>	<b>2 281 448,61</b>
--	---------------------

**Détail du calcul des ICNE au compte 66112 (5)**

Montant des ICNE de l'exercice	0,00
Montant des ICNE de l'exercice N-1	0,00
= Différence ICNE N – ICNE N-1	0,00

(1) Détailler les chapitres budgétaires par article conformément au plan de comptes appliqué par la commune ou l'établissement.

(2) Cf. Modalités de vote I-B.

(3) Hors restes à réaliser.

(4) Le vote de l'organe délibérant porte uniquement sur les propositions nouvelles.

(5) Si le mandatement des ICNE de l'exercice est inférieur au montant de l'exercice N-1, le montant du compte 66112 sera négatif.

(6) Si la commune ou l'établissement applique le régime des provisions semi-budgétaires.

(7) Cf. définitions du chapitre des opérations d'ordre, DF 042 = RI 040.

(8) Aucune prévision budgétaire ne doit figurer aux articles 675 et 676 (cf. chapitre 024 « produit des cessions d'immobilisation »).

(9) Le compte 6815 peut figurer dans le détail du chapitre 042 si la commune ou l'établissement applique le régime des provisions budgétaires.

(10) Chapitre destiné à retracer les opérations particulières telles que les opérations de stocks ou liées à la tenue d'un inventaire permanent simplifié.

(11) Inscrire en cas de reprise des résultats de l'exercice précédent (après vote du compte administratif ou si reprise anticipée des résultats).

<b>III – VOTE DU BUDGET</b>	<b>III</b>
<b>SECTION DE FONCTIONNEMENT – DETAIL DES RECETTES</b>	<b>A2</b>

Chap / art(1)	Libellé (1)	Pour mémoire budget précédent (2)	Propositions nouvelles (3)	Vote (4)
<b>013</b>	<b>Atténuations de charges</b>	<b>10 000,00</b>	<b>10 000,00</b>	<b>10 000,00</b>
6419	Remboursements rémunérations personnel	10 000,00	10 000,00	10 000,00
<b>70</b>	<b>Produits services, domaine et ventes div</b>	<b>107 500,00</b>	<b>114 850,00</b>	<b>114 850,00</b>
70311	Concessions cimetières (produit net)	2 000,00	2 500,00	2 500,00
70323	Redev. occupat° domaine public communal	500,00	500,00	500,00
7067	Redev. services périscolaires et enseign	80 000,00	90 000,00	90 000,00
7078	Autres marchandises	0,00	500,00	500,00
70845	Mise à dispo personnel communes du GFP	0,00	350,00	350,00
70846	Mise à dispo personnel GFP rattachement	25 000,00	16 000,00	16 000,00
70848	Mise à dispo personnel autres organismes	0,00	2 000,00	2 000,00
70878	Remb. frais par d'autres redevables	0,00	3 000,00	3 000,00
<b>73</b>	<b>Impôts et taxes</b>	<b>1 287 502,84</b>	<b>1 355 894,09</b>	<b>1 355 894,09</b>
73111	Impôts directs locaux	702 310,00	752 186,00	752 186,00
73211	Attribution de compensation	423 592,84	422 308,09	422 308,09
73224	Fonds départ DMTO pour com de - 5000 hab	0,00	35 000,00	35 000,00
7336	Droits de place	3 000,00	3 000,00	3 000,00
7343	Taxes sur les pylônes électriques	98 600,00	103 400,00	103 400,00
7351	Taxe consommation finale d'électricité	30 000,00	40 000,00	40 000,00
7381	Taxes additionnelles droits de mutation	30 000,00	0,00	0,00
<b>74</b>	<b>Dotations et participations</b>	<b>426 018,00</b>	<b>454 896,00</b>	<b>454 896,00</b>
7411	Dotation forfaitaire	130 000,00	125 000,00	125 000,00
74121	Dotation de solidarité rurale	130 000,00	150 000,00	150 000,00
744	FCTVA	10 000,00	2 500,00	2 500,00
74718	Autres participations Etat	18 000,00	22 000,00	22 000,00
7473	Participat° Départements	0,00	300,00	300,00
7478	Participat° Autres organismes	4 000,00	3 000,00	3 000,00
74834	Etat - Compens. exonérat° taxes foncière	134 018,00	152 096,00	152 096,00
<b>75</b>	<b>Autres produits de gestion courante</b>	<b>38 000,00</b>	<b>33 000,00</b>	<b>33 000,00</b>
752	Revenus des immeubles	35 000,00	30 000,00	30 000,00
7588	Autres produits div. de gestion courante	3 000,00	3 000,00	3 000,00
<b>TOTAL = RECETTES DE GESTION DES SERVICES</b> (a) = 70 + 73 + 74 + 75 + 013		<b>1 869 020,84</b>	<b>1 968 640,09</b>	<b>1 968 640,09</b>
<b>76</b>	<b>Produits financiers (b)</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>
<b>77</b>	<b>Produits exceptionnels (c)</b>	<b>30 000,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>
7788	Produits exceptionnels divers	30 000,00	0,00	0,00
<b>78</b>	<b>Reprises provisions semi-budgétaires (d) (5)</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>
<b>TOTAL DES RECETTES REELLES</b> = a+b+c+d		<b>1 899 020,84</b>	<b>1 968 640,09</b>	<b>1 968 640,09</b>
<b>042</b>	<b>Opérat° ordre transfert entre sections (6) (7) (8)</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>
<b>043</b>	<b>Opérat° ordre intérieur de la section (9)</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>
<b>TOTAL DES RECETTES D'ORDRE</b>		<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>
<b>TOTAL DES RECETTES DE FONCTIONNEMENT DE L'EXERCICE</b> (= Total des opérations réelles et d'ordre)		<b>1 899 020,84</b>	<b>1 968 640,09</b>	<b>1 968 640,09</b>

+	<b>RESTES A REALISER N-1 (10)</b>	<b>0,00</b>
+	<b>R 002 RESULTAT REPORTE OU ANTICIPE (10)</b>	<b>312 808,52</b>
=	<b>TOTAL DES RECETTES DE FONCTIONNEMENT CUMULEES</b>	<b>2 281 448,61</b>

**Détail du calcul des ICNE au compte 7622**

Montant des ICNE de l'exercice	0,00
Montant des ICNE de l'exercice N-1	0,00
= Différence ICNE N – ICNE N-1	0,00

(1) Détailler les chapitres budgétaires par article conformément au plan de comptes appliqué par la commune ou l'établissement.  
 (2) Cf. Modalités de vote I-B.  
 (3) Hors restes à réaliser.

- (4) Le vote de l'assemblée porte uniquement sur les propositions nouvelles.
- (5) Si la commune ou l'établissement applique le régime des provisions semi-budgétaires.
- (6) Cf. définitions du chapitre des opérations d'ordre, *RF 042 = DI 040*.
- (7) Aucune prévision budgétaire ne doit figurer aux articles 775 et 776 (cf. chapitre 024 « produit des cessions d'immobilisation »).
- (8) Le compte 7815 peut figurer dans le détail du chapitre 042 si la commune ou l'établissement applique le régime des provisions budgétaires.
- (9) Chapitre destiné à retracer les opérations particulières telles que les opérations de stocks ou liées à la tenue d'un inventaire permanent simplifié.
- (10) Inscrire en cas de reprise des résultats de l'exercice précédent (après vote du compte administratif ou si reprise anticipée des résultats).

<b>III – VOTE DU BUDGET</b>				<b>III</b>
<b>SECTION D'INVESTISSEMENT – DETAIL DES DEPENSES</b>				<b>B1</b>
<b>Chap / art (1)</b>	<b>Libellé (1)</b>	<b>Pour mémoire budget précédent (2)</b>	<b>Propositions nouvelles (3)</b>	<b>Vote (4)</b>
<b>010</b>	<b>Stocks</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>
<b>20</b>	<b>Immobilisations incorporelles (sauf opérations et 204)</b>	<b>85 000,00</b>	<b>12 942,00</b>	<b>12 942,00</b>
2031	Frais d'études	75 000,00	942,00	942,00
2051	Concessions, droits similaires	10 000,00	12 000,00	12 000,00
<b>204</b>	<b>Subventions d'équipement versées (hors opérations)</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>
<b>21</b>	<b>Immobilisations corporelles (hors opérations)</b>	<b>410 221,47</b>	<b>244 507,80</b>	<b>244 507,80</b>
2111	Terrains nus	16 219,17	0,00	0,00
2121	Plantations d'arbres et d'arbustes	15 194,43	10 000,00	10 000,00
2128	Autres agencements et aménagements	7 500,00	6 500,00	6 500,00
21312	Bâtiments scolaires	7 027,20	0,00	0,00
21316	Equipements du cimetière	10 000,00	0,00	0,00
21318	Autres bâtiments publics	186 782,40	75 400,00	75 400,00
2151	Réseaux de voirie	10 200,00	0,00	0,00
2152	Installations de voirie	55 685,09	60 900,00	60 900,00
21538	Autres réseaux	8 800,00	0,00	0,00
21568	Autres matériels, outillages incendie	10 000,00	10 000,00	10 000,00
2182	Matériel de transport	28 000,00	40 000,00	40 000,00
2183	Matériel de bureau et informatique	20 000,00	10 000,00	10 000,00
2184	Mobilier	4 813,18	0,00	0,00
2188	Autres immobilisations corporelles	30 000,00	31 707,80	31 707,80
<b>22</b>	<b>Immobilisations reçues en affectation (hors opérations)</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>
<b>23</b>	<b>Immobilisations en cours (hors opérations)</b>	<b>577 399,94</b>	<b>369 040,00</b>	<b>369 040,00</b>
2313	Constructions	20 000,00	20 000,00	20 000,00
2315	Installat°, matériel et outillage techni	557 399,94	349 040,00	349 040,00
<b>Total des dépenses d'équipement</b>		<b>1 072 621,41</b>	<b>626 489,80</b>	<b>626 489,80</b>
<b>10</b>	<b>Dotations, fonds divers et réserves</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>
<b>13</b>	<b>Subventions d'investissement</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>
<b>16</b>	<b>Emprunts et dettes assimilées</b>	<b>148 700,00</b>	<b>149 700,00</b>	<b>149 700,00</b>
1641	Emprunts en euros	148 100,00	148 700,00	148 700,00
165	Dépôts et cautionnements reçus	600,00	1 000,00	1 000,00
<b>18</b>	<b>Compte de liaison : affectat° (BA,régie)</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>
<b>26</b>	<b>Participat° et créances rattachées</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>
<b>27</b>	<b>Autres immobilisations financières</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>
<b>020</b>	<b>Dépenses imprévues</b>	<b>7 701,00</b>	<b>11 000,00</b>	<b>11 000,00</b>
<b>Total des dépenses financières</b>		<b>156 401,00</b>	<b>160 700,00</b>	<b>160 700,00</b>
<b>Total des dépenses d'opérations pour compte de tiers</b>		<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>
<b>TOTAL DEPENSES REELLES</b>		<b>1 229 022,41</b>	<b>787 189,80</b>	<b>787 189,80</b>
<b>040</b>	<b>Opérat° ordre transfert entre sections (7)</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>
	<b>Reprises sur autofinancement antérieur (8)</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>
	<b>Charges transférées (9)</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>
<b>041</b>	<b>Opérations patrimoniales (10)</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>
<b>TOTAL DEPENSES D'ORDRE</b>		<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>
<b>TOTAL DES DEPENSES D'INVESTISSEMENT DE L'EXERCICE (= Total des dépenses réelles et d'ordre)</b>		<b>1 229 022,41</b>	<b>787 189,80</b>	<b>787 189,80</b>
				<b>+</b>
<b>RESTES A REALISER N-1 (11)</b>			<b>117 336,07</b>	
				<b>+</b>
<b>D 001 SOLDE D'EXECUTION NEGATIF REPORTE OU ANTICIPE (11)</b>			<b>271 587,49</b>	
				<b>=</b>
<b>TOTAL DES DEPENSES D'INVESTISSEMENT CUMULEES</b>			<b>1 176 113,36</b>	

(1) Détailler les chapitres budgétaires par article conformément au plan de comptes appliqué par la commune ou l'établissement.

(2) Cf. Modalités de vote, I-B.

(3) Hors restes à réaliser.

(4) Le vote de l'organe délibérant porte uniquement sur les propositions nouvelles.

(5) Voir état III B 3 pour le détail des opérations d'équipement.

(6) Voir annexe IV A 9 pour le détail des opérations pour compte de tiers.

(7) Cf. définitions du chapitre des opérations d'ordre, DI 040 = RF 042.

(8) Les comptes 15, 29, 39, 49 et 59 peuvent figurer dans le détail du chapitre 040 si la commune ou l'établissement applique le régime des provisions budgétaires.

(9) Aucune prévision budgétaire ne doit figurer à l'article 192 (cf. chapitre 024 « produit des cessions d'immobilisation »).

(10) Cf. définitions du chapitre des opérations d'ordre, *DI 041 = RI 041*.

(11) Inscire en cas de reprise des résultats de l'exercice précédent (après vote du compte administratif ou si reprise anticipée des résultats).

<b>III – VOTE DU BUDGET</b>	<b>III</b>
<b>SECTION D'INVESTISSEMENT – DETAIL DES RECETTES</b>	<b>B2</b>

Chap / art (1)	Libellé (1)	Pour mémoire budget précédent (2)	Propositions nouvelles (3)	Vote (4)
<b>010</b>	<b>Stocks</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>
<b>13</b>	<b>Subventions d'investissement (hors 138)</b>	<b>243 267,67</b>	<b>98 921,71</b>	<b>98 921,71</b>
1321	Subv. non transf. Etat, établ. nationaux	116 977,00	52 921,71	52 921,71
1323	Subv. non transf. Départements	123 090,67	0,00	0,00
13251	Subv. non transf. GFP de rattachement	3 200,00	0,00	0,00
1342	Amendes de police non transférable	0,00	46 000,00	46 000,00
<b>16</b>	<b>Emprunts et dettes assimilées (hors 165)</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>
<b>20</b>	<b>Immobilisations incorporelles (sauf 204)</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>
<b>204</b>	<b>Subventions d'équipement versées</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>
<b>21</b>	<b>Immobilisations corporelles</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>
<b>22</b>	<b>Immobilisations reçues en affectation</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>
<b>23</b>	<b>Immobilisations en cours</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>
<b>Total des recettes d'équipement</b>		<b>243 267,67</b>	<b>98 921,71</b>	<b>98 921,71</b>
<b>10</b>	<b>Dotations, fonds divers et réserves</b>	<b>563 720,72</b>	<b>533 266,21</b>	<b>533 266,21</b>
10222	FCTVA	80 000,00	100 000,00	100 000,00
10226	Taxe d'aménagement	15 000,00	15 000,00	15 000,00
1068	Excédents de fonctionnement capitalisés	468 720,72	418 266,21	418 266,21
<b>138</b>	<b>Autres subvent° invest. non transf.</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>
<b>165</b>	<b>Dépôts et cautionnements recus</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>
<b>18</b>	<b>Compte de liaison : affectat° (BA,régie)</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>
<b>26</b>	<b>Participat° et créances rattachées</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>
<b>27</b>	<b>Autres immobilisations financières</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>
<b>024</b>	<b>Produits des cessions d'immobilisations</b>	<b>50 000,00</b>	<b>50 000,00</b>	<b>50 000,00</b>
<b>Total des recettes financières</b>		<b>613 720,72</b>	<b>583 266,21</b>	<b>583 266,21</b>
<b>Total des recettes d'opérations pour compte de tiers</b>		<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>
<b>TOTAL RECETTES REELLES</b>		<b>856 988,39</b>	<b>682 187,92</b>	<b>682 187,92</b>
<b>021</b>	<b>Virement de la sect° de fonctionnement</b>	<b>300 000,00</b>	<b>300 000,00</b>	<b>300 000,00</b>
<b>040</b>	<b>Opérat° ordre transfert entre sections (6) (7) (8)</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>
<b>TOTAL DES PRELEVEMENTS PROVENANT DE LA SECTION DE FONCTIONNEMENT</b>		<b>300 000,00</b>	<b>300 000,00</b>	<b>300 000,00</b>
<b>041</b>	<b>Opérations patrimoniales (9)</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>
<b>TOTAL RECETTES D'ORDRE</b>		<b>300 000,00</b>	<b>300 000,00</b>	<b>300 000,00</b>
<b>TOTAL DES RECETTES D'INVESTISSEMENT DE L'EXERCICE (= Total des recettes réelles et d'ordre)</b>		<b>1 156 988,39</b>	<b>982 187,92</b>	<b>982 187,92</b>

+

<b>RESTES A REALISER N-1 (10)</b>	<b>193 925,44</b>
-----------------------------------	-------------------

+

<b>R 001 SOLDE D'EXECUTION POSITIF REPORTE OU ANTICIPE (10)</b>	<b>0,00</b>
---	-------------

=

<b>TOTAL DES RECETTES D'INVESTISSEMENT CUMULEES</b>	<b>1 176 113,36</b>
---	---------------------

(1) Détailler les chapitres budgétaires par article conformément au plan de comptes appliqué par la commune ou l'établissement.

(2) Cf. Modalités de vote, I-B.

(3) Hors restes à réaliser.

(4) Le vote de l'organe délibérant porte uniquement sur les propositions nouvelles.

(5) Voir annexe IV-A9 pour le détail des opérations pour compte de tiers.

(6) Cf. définitions du chapitre des opérations d'ordre, RI 040 = DF 042.

(7) Aucune prévision budgétaire ne doit figurer à l'article 192 (cf. chapitre 024 « produit des cessions d'immobilisations »).

(8) Les comptes 15, 29, 39, 49 et 59 peuvent figurer dans le détail du chapitre 040 si la commune ou l'établissement applique le régime des provisions budgétaires.

(9) Cf. définitions du chapitre des opérations d'ordre, DI 041 = RI 041.

(10) Inscrire en cas de reprise des résultats de l'exercice précédent (après vote du compte administratif ou si reprise anticipée des résultats).

<b>III – VOTE DU BUDGET</b>	<b>III</b>
<b>DETAIL DES CHAPITRES D'OPERATION D'EQUIPEMENT</b>	<b>B3</b>

Cet état ne contient pas d'information.

**IV – ANNEXES**

**IV**

**A2.1**

**ELEMENTS DU BILAN – ETAT DE LA DETTE – DETAIL DES CREDITS DE TRESORERIE**

**A2.1 – DETAIL DES CREDITS DE TRESORERIE (1)**

Nature (Pour chaque ligne, indiquer le numéro de contrat)	Date de la décision de réaliser la ligne de trésorerie (2)	Montant maximum autorisé au 01/01/N	Montant des tirages N-1	Montant des remboursements N-1		Encours restant dû au 01/01/N
				Intérêts (3)	Remboursement du tirage	
5191 Avances du Trésor						
5192 Avances de trésorerie						
51931 Lignes de trésorerie						
51932 Lignes de trésorerie liées à un emprunt						
5194 Billets de trésorerie						
5198 Autres crédits de trésorerie						
<b>519 Crédits de trésorerie (Total)</b>		<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>

(1) Circulaire n° NOR : INTB8900071C du 22/02/1989.

(2) Indiquer la date de la délibération de l'assemblée autorisant la ligne de trésorerie ou la date de la décision de l'ordonnateur de réaliser la ligne de trésorerie sur la base d'un montant maximum autorisé par l'organe délibérant (article L. 2122-22 du CGCT).

(3) Il s'agit des intérêts capitalisés au compte 6615.

## IV – ANNEXES

IV  
A2.2

## ELEMENTS DU BILAN – ETAT DE LA DETTE – REPARTITION PAR NATURE DE DETTE

## A2.2 – REPARTITION PAR NATURE DE DETTE (hors 16449 et 166)

Nature (Pour chaque ligne, indiquer le numéro de contrat)	Emprunts et dettes à l'origine du contrat											Catégorie d'emprunt (8)	
	Organisme prêteur ou chef de file	Date de signature	Date d'émission ou date de mobilisation (1)	Date du premier remboursement	Nominal (2)	Type de taux d'intérêt (3)	Index (4)	Taux initial		Périodicité des remboursements (6)	Profil d'amortissement (7)		Possibilité de remboursement anticipé O/N
								Niveau de taux (5)	Taux actuariel				
<b>163 Emprunts obligataires (Total)</b>					0,00								
<b>164 Emprunts auprès des établissements financiers (Total)</b>					2 700 000,00								
1641 Emprunts en euros (total)					2 700 000,00								
4203838	CAISSE EPARGNE LOIRE CENTRE	30/12/2013		10/05/2014	300 000,00	F		2,920	2,959	T	X Echéance constante		A-1
5016465	CDC DIF	23/10/2013		01/02/2014	600 000,00	V	LIVRET A	2,231	2,135	T	C		A-1
5029530	CDC DIF	30/12/2013		01/05/2014	300 000,00	V	LIVRET A	2,250	2,157	T	C		A-1
7926458/7956769	SERVICE DE GESTION COMPTABLE DE MONTARGIS	23/05/2011		05/10/2011	500 000,00	F		4,000	4,000	T	C		A-1
MON526761EUR0527836/001	LA BANQUE POSTALE	31/05/2019		01/11/2019	1 000 000,00	F		1,180	1,186	T	C		A-1
1643 Emprunts en devises (total)					0,00								
16441 Emprunts assortis d'une option de tirage sur ligne de trésorerie (total)					0,00								
<b>165 Dépôts et cautionnements reçus (Total)</b>					0,00								
<b>167 Emprunts et dettes assortis de conditions particulières (Total)</b>					0,00								
1671 Avances consolidées du Trésor (total)					0,00								
1672 Emprunts sur comptes spéciaux du Trésor (total)					0,00								
1675 Dettes pour MEIP et PPP (total)					0,00								

Nature (Pour chaque ligne, indiquer le numéro de contrat)	Emprunts et dettes à l'origine du contrat										Catégorie d'emprunt (8)			
	Organisme prêteur ou chef de file	Date de signature	Date d'émission ou date de mobilisation (1)	Date du premier remboursement	Nominal (2)	Type de taux d'intérêt (3)	Index (4)	Taux initial		Devise		Périodicité des remboursements (6)	Profil d'amortissement (7)	Possibilité de remboursement anticipé C/N
								Niveau de taux (5)	Taux actuariel					
1676 Dettes envers locataires-acquéreurs (total)					0,00									
1678 Autres emprunts et dettes (total)					0,00									
<b>168 Emprunts et dettes assimilés (Total)</b>					<b>0,00</b>									
1681 Autres emprunts (total)					0,00									
1682 Bons à moyen terme négociables (total)					0,00									
1687 Autres dettes (total)					0,00									
<b>Total général</b>					<b>2 700 000,00</b>									

(1) Si un emprunt donne lieu à plusieurs mobilisations, indiquer la date de la première mobilisation.

(2) Nominal : montant emprunté à l'origine.

(3) Type de taux d'intérêt : F : fixe ; V : variable simple ; C : complexe (c'est-à-dire un taux variable qui n'est pas seulement défini comme la simple addition d'un taux usuel de référence et d'une marge exprimée en point de pourcentage).

(4) Mentionner le ou les types d'index (ex : Euribor 3 mois).

(5) Indiquer le niveau de taux à l'origine du contrat.

(6) Indiquer la périodicité des remboursements : A : annuelle ; M : mensuelle, B : bimestrielle, S : semestrielle, T : trimestrielle, X autre.

(7) Indiquer C pour amortissement constant, P pour amortissement progressif, F pour *in fine*, X pour autres à préciser.

(8) Catégorie d'emprunt à l'origine. Exemple A-1 (cf. la classification des emprunts suivant la typologie de la circulaire IOCB1015077C du 25 juin 2010 sur les produits financiers offerts aux collectivités territoriales).

## IV – ANNEXES

## ELEMENTS DU BILAN – ETAT DE LA DETTE – REPARTITION PAR NATURE DE DETTE

IV

A2.2

## A2.2 – REPARTITION PAR NATURE DE DETTE (hors 16449 et 166) (suite)

Nature (Pour chaque ligne, indiquer le numéro de contrat)	Couverture ? O/N (10)	Montant couvert	Catégorie d'emprunt après couverture éventuelle (11)	Capital restant dû au 01/01/N	Durée résiduelle (en années)	Taux d'intérêt			Annuité de l'exercice			ICINE de l'exercice
						Type de taux (12)	Index (13)	Niveau de taux d'intérêt à la date de vote du budget (14)	Charges d'intérêt (15)	Intérêts perçus (le cas échéant) (16)	Capital	
Emprunts et dettes au 01/01/N												
163 Emprunts obligataires (Total)		0,00		0,00					0,00	0,00	0,00	0,00
164 Emprunts auprès des établissements financiers (Total)		0,00		1 607 245,38					148 657,07	0,00	32 564,03	2 815,00
1641 Emprunts en euros (total)		0,00		1 607 245,38					148 657,07	0,00	32 564,03	2 815,00
4203838		0,00	A-1	141 041,49	6,08	F	LIVRET A	2,959	20 879,31	0,00	3 891,17	497,07
5016465		0,00	A-1	333 333,24	11,08	V	LIVRET A	2,135	29 629,64	0,00	9 559,78	0,00
5029530		0,00	A-1	170 370,50	11,33	V	LIVRET A	2,157	14 814,80	0,00	4 889,78	769,18
7926458/7956769		0,00	A-1	125 000,15	3,50	F		4,000	33 333,32	0,00	4 562,04	0,00
MON526761EUR/0527836/001		0,00	A-1	837 500,00	16,58	F		1,186	50 000,00	0,00	9 661,26	1 548,75
1643 Emprunts en devises (total)		0,00		0,00					0,00	0,00	0,00	0,00
16441 Emprunts assortis d'une option de tirage sur ligne de trésorerie (total) (9)		0,00		0,00					0,00	0,00	0,00	0,00
165 Dépôts et cautionnements reçus (Total)		0,00		0,00					0,00	0,00	0,00	0,00
167 Emprunts et dettes assortis de conditions particulières (Total)		0,00		0,00					0,00	0,00	0,00	0,00
1671 Avances consolidées du Trésor (total)		0,00		0,00					0,00	0,00	0,00	0,00
1672 Emprunts sur comptes spéciaux (total)		0,00		0,00					0,00	0,00	0,00	0,00
1675 Dettes pour MEIP et PPP (total)		0,00		0,00					0,00	0,00	0,00	0,00
1676 Dettes envers locaux/acquéreurs (total)		0,00		0,00					0,00	0,00	0,00	0,00
1678 Autres emprunts et dettes (total)		0,00		0,00					0,00	0,00	0,00	0,00
168 Emprunts et dettes assimilés (Total)		0,00		0,00					0,00	0,00	0,00	0,00
1681 Autres emprunts (total)		0,00		0,00					0,00	0,00	0,00	0,00

Nature (Pour chaque ligne, indiquer le numéro de contrat)	Couverture ? O/N (10)	Montant couvert	Catégorie d'emprunt après couverture éventuelle (11)	Capital restant dû au 01/01/N	Durée résiduelle (en années)	Taux d'intérêt			Annuité de l'exercice			ICNE de l'exercice
						Type de taux (12)	Index (13)	Niveau de taux d'intérêt à la date de vote du budget (14)	Capital	Charges d'intérêt (15)	Intérêts perçus (le cas échéant) (16)	
1682 Bons à moyen terme négociables (total)		0,00		0,00				0,00	0,00	0,00	0,00	
1687 Autres dettes (total)		0,00		0,00				0,00	0,00	0,00	0,00	
<b>Total général</b>		<b>0,00</b>		<b>1 607 245,38</b>				<b>148 657,07</b>	<b>32 564,03</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>2 815,00</b>

(9) S'agissant des emprunts assortis d'une ligne de trésorerie, il faut faire ressortir le remboursement du capital de la dette prévue pour l'exercice correspondant au véritable endettement.

(10) Si l'emprunt est soumis à couverture, il convient de compléter le tableau « détail des opérations de couverture ».

(11) Catégorie d'emprunt. Exemple A-1 (cf. la classification des emprunts suivant la typologie de la circulaire IOCB1015077C du 25 juin 2010 sur les produits financiers offerts aux collectivités territoriales).

(12) Type de taux d'intérêt après opérations de couverture : F : fixe ; V : variable simple ; C : complexe (c'est-à-dire un taux variable qui n'est pas seulement défini comme la simple addition d'un taux usuel de référence et d'une marge exprimée en point de pourcentage).

(13) Mentionner l'index en cours au 01/01/N après opérations de couverture.

(14) Taux après opérations de couverture éventuelles. Pour les emprunts à taux variable, indiquer le niveau à la date de vote du budget.

(15) Il s'agit des intérêts dus au titre du contrat initial et comptabilisés à l'article 66111 « Intérêts réglés à l'échéance » (intérêts décaissés) et intérêts éventuels dus au titre du contrat d'échange éventuel et comptabilisés à l'article 668.

(16) Indiquer les intérêts éventuellement reçus au titre du contrat d'échange éventuel et comptabilisés au 768.

## IV – ANNEXES

## ELEMENTS DU BILAN – ETAT DE LA DETTE – REPARTITION DES EMPRUNTS PAR STRUCTURE DE TAUX

IV  
A2.3

## A2.3 – REPARTITION DES EMPRUNTS PAR STRUCTURE DE TAUX (HORS A1)

Emprunts ventilés par structure de taux selon le risque le plus élevé (Pour chaque ligne, indiquer le numéro de contrat) (1)	Organisme prêteur ou chef de file	Nominal (2)	Capital restant dû au 01/01/N (3)	Type d'indices (4)	Durée du contrat	Dates des périodes bonifiées	Taux minimal (5)	Taux maximal (6)	Coût de sortie (7)	Taux maximal après couverture éventuelle (8)	Niveau du taux à la date de vote du budget (9)	Intérêts à payer au cours de l'exercice (10)	Intérêts à percevoir au cours de l'exercice (le cas échéant) (11)	% par type de taux selon le capital restant dû
Echange de taux, taux variable simple plafonné (cap) ou encadré (tunnel) (A)														
TOTAL (A)		0,00	0,00						0,00			0,00	0,00	0,00
Barrière simple (B)														
TOTAL (B)		0,00	0,00						0,00			0,00	0,00	0,00
Option d'échange (C)														
TOTAL (C)		0,00	0,00						0,00			0,00	0,00	0,00
Multiplicateur jusqu'à 3 ou multiplicateur jusqu'à 5 capé (D)														
TOTAL (D)		0,00	0,00						0,00			0,00	0,00	0,00
Multiplicateur jusqu'à 5 (E)														
TOTAL (E)		0,00	0,00						0,00			0,00	0,00	0,00
Autres types de structures (F)														
TOTAL (F)		0,00	0,00						0,00			0,00	0,00	0,00
TOTAL GENERAL		0,00	0,00						0,00			0,00	0,00	0,00

(1) Répartir les emprunts selon le type de structure de taux (de A à F selon la classification de la charte de bonne conduite) en fonction du risque le plus élevé à couvrir sur toute la durée de vie du contrat de prêt et après opérations de couverture éventuelles.

(2) Nominal : montant emprunté à l'origine. En cas de couverture partielle d'un emprunt, indiquer séparément sur deux lignes la part du nominal couvert et la part non couverte.

(3) En cas de couverture partielle d'un emprunt, indiquer séparément sur deux lignes la part du capital restant dû couvert et la part non couverte.

(4) Indiquer la classification de l'indice sous-jacent suivant la typologie de la circulaire du 25 juin 2010 sur les produits financiers (de 1 à 6). 1 : Indice zone euro / 2 : Indices inflation française ou zone euro ou écart entre ces indices / 3 : Ecart indice zone euro / 4 : Indices hors zone euro ou écart d'indices dont l'un est hors zone euro / 5 : écarts d'indices hors zone euro / 6 : autres indices.

(5) Taux hors opération de couverture. Indiquer le montant, l'index ou la formule correspondant au taux minimal du contrat de prêt sur toute la durée du contrat.

(6) Taux hors opération de couverture. Indiquer le montant, l'index ou la formule correspondant au taux maximal du contrat de prêt sur toute la durée du contrat.

(7) Coût de sortie : indiquer le montant de l'indemnité contractuelle de remboursement définitif de l'emprunt au 01/01/N ou le cas échéant, à la prochaine date d'échéance.

(8) Montant, index ou formule.

(9) Indiquer le niveau de taux après opérations de couverture éventuelles. Pour les emprunts à taux variables, indiquer le niveau de taux à la date de vote du budget.

(10) Indiquer les intérêts à payer au titre du contrat initial et comptabilisés à l'article 66111 et des intérêts éventuels à payer au titre du contrat d'échange et comptabilisés à l'article 668.

(11) Indiquer les intérêts à percevoir au titre du contrat d'échange et comptabilisés au 768.

IV – ANNEXES

IV  
A2.4

ELEMENTS DU BILAN – ETAT DE LA DETTE – TYPOLOGIE DE LA REPARTITION DE L'ENCOURS

A2.4 – TYPOLOGIE DE LA REPARTITION DE L'ENCOURS (1)

Structure	(1) Indices zone euro	(2) Indices inflation française ou zone euro ou écart entre ces indices	(3) Ecart d'indices zone euro	(4) Indices hors zone euro et écarts d'indices dont l'un est un indice hors zone euro	(5) Ecart d'indices hors zone euro	(6) Autres indices
(A) Taux fixe simple. Taux variable simple. Echange de taux fixe contre taux variable ou inversement. Echange de taux structuré contre taux variable ou taux fixe (sens unique). Taux variable simple plafonné (cap) ou encadré (tunnel)	Nombre de produits	0	0	0	0	
	% de l'encours	100,01	0,00	0,00	0,00	
	Montant en euros	1 607 245,38	0,00	0,00	0,00	0,00
(B) Barrière simple. Pas d'effet de levier	Nombre de produits	0	0	0	0	
	% de l'encours	0,00	0,00	0,00	0,00	
	Montant en euros	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
(C) Option d'échange (swaption)	Nombre de produits	0	0	0	0	
	% de l'encours	0,00	0,00	0,00	0,00	
	Montant en euros	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
(D) Multiplicateur jusqu'à 3 ; multiplicateur jusqu'à 5 capé	Nombre de produits	0	0	0	0	
	% de l'encours	0,00	0,00	0,00	0,00	
	Montant en euros	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
(E) Multiplicateur jusqu'à 5	Nombre de produits	0	0	0	0	
	% de l'encours	0,00	0,00	0,00	0,00	
	Montant en euros	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
(F) Autres types de structures	Nombre de produits					0
	% de l'encours					0,00
	Montant en euros					0,00

(1) Cette annexe retrace le stock de dette au 01/01/N après opérations de couverture éventuelles.

## IV – ANNEXES

IV

## ELEMENTS DU BILAN – ETAT DE LA DETTE – DETAIL DES OPERATIONS DE COUVERTURE

A2.5

## A2.5 – DETAIL DES OPERATIONS DE COUVERTURE (1)

Instruments de couverture (Pour chaque ligne, indiquer le numéro de contrat)	Emprunt couvert				Instrument de couverture							Primes éventuelles	
	Référence de l'emprunt couvert	Capital restant dû au 01/01/N	Date de fin du contrat	Organisme co-contractant	Type de couverture (3)	Nature de la couverture (change ou taux)	Notionnel de l'instrument de couverture	Date de début du contrat	Date de fin du contrat	Périodicité de règlement des intérêts (4)	Montant des commissions diverses	Primes payées pour l'achat d'option	Primes reçues pour la vente d'option
Taux fixe (total)		0,00					0,00				0,00	0,00	0,00
Taux variable simple (total)		0,00					0,00				0,00	0,00	0,00
Taux complexe (total) (2)		0,00					0,00				0,00	0,00	0,00
Total		0,00					0,00				0,00	0,00	0,00

(1) Si un instrument couvre plusieurs emprunts, distinguer une ligne par emprunt couvert.

(2) Il s'agit d'un taux variable qui n'est pas défini comme la simple addition d'un taux usuel de référence et d'une marge exprimée en point de pourcentage.

(3) Indiquer s'il s'agit d'un swap, d'une option (cap, floor, tunnel, swaption).

(4) Indiquer la périodicité de règlement des intérêts : A : annuelle, M : mensuelle, B : bimestrielle, S : semestrielle, T : trimestrielle, X : autre.

**IV – ANNEXES**

**IV**

**ELEMENTS DU BILAN – ETAT DE LA DETTE – DETAIL DES OPERATIONS DE COUVERTURE**

**A2.5**

**A2.5 – DETAIL DES OPERATIONS DE COUVERTURE (1) (suite)**

Instruments de couverture (Pour chaque ligne, indiquer le numéro de contrat)	Référence de l'emprunt couvert	Effet de l'instrument de couverture				Charges et produits constatés depuis l'origine du contrat	Produits c/768	Charges c/668	Niveau de taux	Index	Niveau de taux (6)	Taux reçu (7)	Catégorie d'emprunt (8)	
		Index (5)	Taux payé	Index	Taux								Avant opération de couverture	Après opération de couverture
Taux fixe (total)							0,00						0,00	
Taux variable simple (total)							0,00						0,00	
Taux complexe (total) (2)							0,00						0,00	
<b>Total</b>							<b>0,00</b>						<b>0,00</b>	

(5) Indiquer l'index utilisé ou la formule de taux.

(6) Pour les emprunts à taux variable, indiquer le niveau à la date de vote du budget.

(7) A compléter si l'instrument de couverture est un swap.

(8) Catégorie d'emprunt. Exemple A-1 (cf. la classification des emprunts suivant la typologie de la circulaire IOCB1015077C du 25 juin 2010 sur les produits financiers offerts aux collectivités territoriales).

<b>IV – ANNEXES</b>	<b>IV</b>
<b>ELEMENTS DU BILAN – ETAT DE LA DETTE</b>	
<b>DETTE POUR FINANCER L'EMPRUNT D'UN AUTRE ORGANISME</b>	<b>A2.6</b>

**A2.6 – DETTE POUR FINANCER L'EMPRUNT D'UN AUTRE ORGANISME (1)**

REPARTITION PAR PRÊTEUR	Dette en capital à l'origine (2)	Dette en capital au 01/01/N de l'exercice	Annuité à payer au cours de l'exercice	Dont	
				Intérêts (3)	Capital
<b>TOTAL</b>	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
<u>Auprès des organismes de droit privé</u>	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
<u>Auprès des organismes de droit public</u>	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
<u>Dette provenant d'émissions obligataires</u> (ex : émissions publiques ou privées)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

(1) Il s'agit des cas où une collectivité ou un établissement public accepte de prendre en charge l'emprunt au profit d'un autre organisme sans qu'il y ait pour autant transfert du contrat.

(2) La dette en capital à l'origine correspond à la part de dette prise en charge par la commune.

(3) Il s'agit des intérêts dus au titre du contrat initial et comptabilisés à l'article 66111 et des intérêts éventuels dus au titre du contrat d'échange et comptabilisés à l'article 668.

<b>IV – ANNEXES</b>	<b>IV</b>
<b>ELEMENTS DU BILAN – ETAT DE LA DETTE AUTRES DETTES</b>	<b>A2.7</b>

**A2.7 – AUTRES DETTES**

(Issues des engagements juridiques pris autres que ceux destinés à financer la prise en charge d'un emprunt)

<b>IV – ANNEXES</b>	<b>IV</b>
<b>ELEMENTS DU BILAN ETAT DES PROVISIONS</b>	<b>A4</b>

**A4 – ETAT DES PROVISIONS**

Nature de la provision	Montant de la provision de l'exercice (1)	Date de constitution de la provision	Montant des provisions constituées au 01/01/N	Montant total des provisions constituées	Montant des reprises	SOLDE
<b>PROVISIONS BUDGETAIRES</b>						
Provisions pour risques et charges (2)	0,00		0,00	0,00	0,00	0,00
Provisions pour dépréciation (2)	0,00		0,00	0,00	0,00	0,00
<b>TOTAL PROVISIONS BUDGETAIRES</b>	<b>0,00</b>		<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>
<b>PROVISIONS SEMI-BUDGETAIRES</b>						
Provisions pour risques et charges (2)	0,00		100 000,00	100 000,00	0,00	100 000,00
TRAVAUX	0,00	03/07/2020	100 000,00	100 000,00	0,00	100 000,00
Provisions pour dépréciation (2)	1 000,00		1 000,00	2 000,00	500,00	1 500,00
ACTIFS CIRCULANTS	1 000,00	26/03/2021	1 000,00	2 000,00	500,00	1 500,00
<b>TOTAL PROVISIONS SEMI-BUDGETAIRES</b>	<b>1 000,00</b>		<b>101 000,00</b>	<b>102 000,00</b>	<b>500,00</b>	<b>101 500,00</b>

(1) Provisions nouvelles ou abondement d'une provision déjà constituée.

(2) Indiquer l'objet de la provision (exemples : provision pour litiges au titre du procès, provisions pour dépréciation des immobilisations de l'équipement).

<b>IV – ANNEXES</b>	<b>IV</b>
<b>ELEMENTS DU BILAN</b>	
<b>EQUILIBRE DES OPERATIONS FINANCIERES – DEPENSES</b>	<b>A6.1</b>

**DEPENSES A COUVRIR PAR DES RESSOURCES PROPRES**

Art. (1)	Libellé (1)	Propositions nouvelles	Vote (2)
<b>DEPENSES TOTALES A COUVRIR PAR DES RESSOURCES PROPRES =A + B</b>		<b>159 700,00</b>	<b>I</b> <b>159 700,00</b>
<b>16 Emprunts et dettes assimilées (A)</b>		<b>148 700,00</b>	<b>148 700,00</b>
1631	Emprunts obligataires	0,00	0,00
1641	Emprunts en euros	148 700,00	148 700,00
1643	Emprunts en devises	0,00	0,00
16441	Opérat° afférentes à l'emprunt	0,00	0,00
1671	Avances consolidées du Trésor	0,00	0,00
1672	Emprunts sur comptes spéciaux du Trésor	0,00	0,00
1678	Autres emprunts et dettes	0,00	0,00
1681	Autres emprunts	0,00	0,00
1682	Bons à moyen terme négociables	0,00	0,00
1687	Autres dettes	0,00	0,00
<b>Dépenses et transferts à déduire des ressources propres (B)</b>		<b>11 000,00</b>	<b>11 000,00</b>
10...	Reprise de dotations, fonds divers et réserves		
10...	Reversement de dotations, fonds divers et réserves		
139	Subv. invest. transférées cpte résultat	0,00	0,00
020	Dépenses imprévues	11 000,00	11 000,00

	Op. de l'exercice I	Restes à réaliser en dépenses de l'exercice précédent (3) (4)	Solde d'exécution D001 (3) (4)	TOTAL II
<b>Dépenses à couvrir par des ressources propres</b>	<b>159 700,00</b>	<b>117 336,07</b>	<b>271 587,49</b>	<b>548 623,56</b>

(1) Détailler les chapitres budgétaires par article conformément au plan de comptes.

(2) Crédits de l'exercice votés lors de la séance.

(3) Inscrire uniquement si le compte administratif est voté ou en cas de reprise anticipée des résultats de l'exercice précédent.

(4) Indiquer le montant correspondant figurant en II - Présentation générale du budget – vue d'ensemble.

<b>IV – ANNEXES</b>	<b>IV</b>
<b>ELEMENTS DU BILAN</b>	
<b>EQUILIBRE DES OPERATIONS FINANCIERES – RECETTES</b>	<b>A6.2</b>

**RESSOURCES PROPRES**

Art. (1)	Libellé (1)	Propositions nouvelles	Vote (2)
<b>RECETTES (RESSOURCES PROPRES) = a + b</b>		<b>465 000,00</b>	<b>III</b> <b>465 000,00</b>
<b>Ressources propres externes de l'année (a)</b>		<b>115 000,00</b>	<b>115 000,00</b>
10222	FCTVA	100 000,00	100 000,00
10223	TLE	0,00	0,00
10226	Taxe d'aménagement	15 000,00	15 000,00
10228	Autres fonds	0,00	0,00
13146	Attributions de compensation d'investissement	0,00	0,00
13156	Attributions de compensation d'investissement	0,00	0,00
13246	Attributions de compensation d'investissement	0,00	0,00
13256	Attributions de compensation d'investissement	0,00	0,00
138	Autres subvent° invest. non transf.	0,00	0,00
26...	Participations et créances rattachées		
27...	Autres immobilisations financières		
<b>Ressources propres internes de l'année (b) (3)</b>		<b>350 000,00</b>	<b>350 000,00</b>
15...	Provisions pour risques et charges		
169	Primes de remboursement des obligations	0,00	0,00
26...	Participations et créances rattachées		
27...	Autres immobilisations financières		
28...	Amortissement des immobilisations		
29...	Prov. pour dépréciat° immobilisations		
39...	Prov. dépréciat° des stocks et en-cours		
481...	Charges à rép. sur plusieurs exercices		
49...	Prov. dépréc. comptes de tiers		
59...	Prov. dépréc. comptes financiers		
024	Produits des cessions d'immobilisations	50 000,00	50 000,00
021	Virement de la sect° de fonctionnement	300 000,00	300 000,00

	Opérations de l'exercice III	Restes à réaliser en recettes de l'exercice précédent (4) (5)	Solde d'exécution R001 (4) (5)	Affectation R1068 (4)	TOTAL IV
<b>Total ressources propres disponibles</b>	<b>465 000,00</b>	<b>193 925,44</b>	<b>0,00</b>	<b>418 266,21</b>	<b>1 077 191,65</b>

	Montant
<b>Dépenses à couvrir par des ressources propres</b>	<b>II</b> <b>548 623,56</b>
<b>Ressources propres disponibles</b>	<b>IV</b> <b>1 077 191,65</b>
<b>Solde</b>	<b>V = IV – II (6)</b> <b>528 568,09</b>

(1) Les comptes 15, 169, 26, 27, 28, 29, 39, 481, 49 et 59 sont à détailler conformément au plan de comptes.

(2) Crédits de l'exercice votés lors de la séance.

(3) Les comptes 15, 29, 39, 49 et 59 sont présentés uniquement si la commune ou l'établissement applique le régime des provisions budgétaires.

(4) Inscrire uniquement si le compte administratif est voté ou en cas de reprise anticipée des résultats de l'exercice précédent.

(5) Indiquer le montant correspondant figurant en II - Présentation générale du budget – vue d'ensemble.

(6) Indiquer le signe algébrique.

<b>IV – ANNEXES</b>	<b>IV</b>
<b>ENGAGEMENTS HORS BILAN – ENGAGEMENTS DONNES ET RECUS SUBVENTIONS VERSEES DANS LE CADRE DU VOTE DU BUDGET</b>	<b>B1.7</b>

**B1.7 – SUBVENTIONS VERSEES DANS LE CADRE DU VOTE DU BUDGET**  
(Article L. 2311-7 du CGCT)

Article (1)	Subventions (2)	Objet (3)	Nom de l'organisme	Nature juridique de l'organisme	Montant de la subvention
<b>INVESTISSEMENT</b>					
<b>FONCTIONNEMENT</b>					
6574	DCM 24/03/2023	SUBVENTION FONCTIONNEMENT 2023	FRATERNELLE NOGENTAISE FOOT	Association	8 000,00
6574	DCM 24/03/2023	SUBVENTION FONCTIONNEMENT 2023	AS GIEN JUDO	Association	3 500,00
6574	DCM 24/03/2023	SUBVENTION FONCTIONNEMENT 2023	ASSOC SPORTIVE COLLEGE BECQUEREL	Association	140,00
6574	DCM 24/03/2023	SUBVENTION FONCTIONNEMENT 2023	LA CARPE NOGENTAISE	Association	1 500,00
6574	DCM 24/03/2023	SUBVENTION FONCTIONNEMENT 2023	SELF DEFENSE	Association	140,00
6574	DCM 24/03/2023	SUBVENTION FONCTIONNEMENT 2023	LA PETANQUE NOGENTAISE	Association	500,00
6574	DCM 24/03/2023	SUBVENTION FONCTIONNEMENT 2023	COWBOY COUNTRY 45	Association	140,00
6574	DCM 24/03/2023	SUBVENTION FONCTIONNEMENT 2023	VISTA BOXING CLUB	Association	140,00
6574	DCM 24/03/2023	SUBVENTION FONCTIONNEMENT 2023	TENNIS CLUB NOGENT	Association	900,00
6574	DCM 24/03/2023	SUBVENTION FONCTIONNEMENT 2023	UNCAFN	Association	290,00
6574	DCM 24/03/2023	SUBVENTION FONCTIONNEMENT 2023	AMICALE RETRAITES NOGENTAIS	Association	140,00
6574	DCM 24/03/2023	SUBVENTION FONCTIONNEMENT 2023	UNRPA	Association	140,00
6574	DCM 24/03/2023	SUBVENTION FONCTIONNEMENT 2023	UNION MUSICALE	Association	1 700,00
6574	DCM 24/03/2023	SUBVENTION FONCTIONNEMENT 2023	MAISON LOISIRS ET CULTURE	Association	500,00
6574	DCM 24/03/2023	SUBVENTION FONCTIONNEMENT 2023	COMITE DE JUMELAGE	Association	600,00
6574	DCM 24/03/2023	SUBVENTION FONCTIONNEMENT 2023	COOPERATIVE SCOLAIRE ECOLE MATERNELLE	Association	800,00
6574	DCM 24/03/2023	SUBVENTION FONCTIONNEMENT 2023	COOPERATIVE SCOLAIRE ECOLE PRIMAIRE	Association	1 000,00
6574	DCM 24/03/2023	SUBVENTION FONCTIONNEMENT 2023	ASS PARENTS D ELEVES DE NOGENT	Association	140,00
6574	DCM 24/03/2023	SUBVENTION FONCTIONNEMENT 2023	SYNDICAT D INITIATIVE	Association	2 500,00
6574	DCM 24/03/2023	SUBVENTION FONCTIONNEMENT 2023	AMBL	Association	140,00
6574	DCM 24/03/2023	SUBVENTION FONCTIONNEMENT 2023	ALLIANCE FRANCO PORTUGAISE	Association	140,00
6574	DCM 24/03/2023	SUBVENTION FONCTIONNEMENT 2023	LES JOYEUX BENEVOLES	Association	800,00
6574	DCM 24/03/2023	SUBVENTION EXCEPTIONNELLE 2023	AS GIEN JUDO	Association	500,00
6574	DCM 24/03/2023	SUBVENTION EXCEPTIONNELLE 2023	UNCAFN	Association	110,00
6574	DCM 24/03/2023	SUBVENTION EXCEPTIONNELLE 2023	ASS PARENTS D ELEVES DE NOGENT	Association	260,00
6574	DCM 24/03/2023	SUBVENTION EXCEPTIONNELLE 2023	COMITE DE JUMELAGE	Association	2 500,00
6574	DCM 24/03/2023	SUBVENTION EXCEPTIONNELLE	AMICALE DES SAPEURS POMPIERS	Autre personne de droit privé	119,56
6574	DCM 24/03/2023	SUBVENTION FONCTIONNEMENT 2023	UNION CYCLO NOGENTAISE	Association	140,00
6574	DCM 24/03/2023	SUBVENTION EXCEPTIONNELLE 2023	UNION CYCLO NOGENTAISE	Association	260,00

(1) Indiquer l'article d'imputation de la subvention.

(2) Dénomination ou numéro éventuel de la subvention.

(3) Objet pour lequel est versée la subvention.

<b>IV – ANNEXES</b>	<b>IV</b>
<b>ENGAGEMENTS HORS BILAN AUTORISATIONS DE PROGRAMME ET CREDITS DE PAIEMENT</b>	<b>B2.1</b>

**B2.1 – SITUATION DES AUTORISATIONS DE PROGRAMME ET CREDITS DE PAIEMENT**

N° ou intitulé de l'AP	Montant des AP			Montant des CP			
	Pour mémoire AP votée y compris ajustement	Révision de l'exercice N	Total cumulé (toutes les délibérations y compris pour N)	Crédits de paiement antérieurs (réalisations cumulées au 01/01/N) (1)	Crédits de paiement ouverts au titre de l'exercice N (2)	Restes à financer de l'exercice N+1	Restes à financer (exercices au-delà de N+1)
AP 2021-01	196 995,63	-558,81	196 436,82	188 936,82	7 500,00	0,00	0,00
AP 2021-02	205 206,20	-5 206,20	200 000,00	7 606,20	20 000,00	172 393,80	0,00
AP 2021-03	312 078,00	0,00	312 078,00	310 441,43	0,00	0,00	0,00
AP 2022-01	180 000,00	190 000,00	370 000,00	0,00	70 000,00	150 000,00	150 000,00
AP 2023-01	95 000,00	0,00	95 000,00	0,00	40 000,00	55 000,00	0,00

(1) Il s'agit des réalisations effectives correspondant aux mandats émis.

(2) Il s'agit du montant prévu initialement par l'échéancier corrigé des révisions.

## IV – ANNEXES

IV

## AUTRES ELEMENTS D'INFORMATIONS – ETAT DU PERSONNEL AU 01/01/N

C1

## C1 – ETAT DU PERSONNEL AU 01/01/N

GRADES OU EMPLOIS (1)	CATEGORIES (2)	EMPLOIS BUDGETAIRES (3)			EFFECTIFS POURVUS SUR EMPLOIS BUDGETAIRES EN ETPT (4)		
		EMPLOIS PERMANENTS A TEMPS COMPLET	EMPLOIS PERMANENTS A TEMPS NON COMPLET	TOTAL	AGENTS TITULAIRES	AGENTS NON TITULAIRES	TOTAL
<b>EMPLOIS FONCTIONNELS (a)</b>		<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>
Directeur général des services		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Directeur général adjoint des services		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Directeur général des services techniques		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Emplois créés au titre de l'article 6-1 de la loi n° 84-53		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
<b>FILIERE ADMINISTRATIVE (b)</b>		<b>4,00</b>	<b>2,51</b>	<b>6,51</b>	<b>3,71</b>	<b>0,00</b>	<b>3,71</b>
Adjoint administratif	C	1,00	1,71	2,71	2,71	0,00	2,71
Adjoint administratif principal de 2ème classe	C	1,00	0,80	1,80	0,00	0,00	0,00
Attaché territorial	A	1,00	0,00	1,00	1,00	0,00	1,00
Rédacteur principal de 2ème classe	B	1,00	0,00	1,00	0,00	0,00	0,00
<b>FILIERE TECHNIQUE (c)</b>		<b>9,00</b>	<b>5,26</b>	<b>14,26</b>	<b>12,06</b>	<b>0,00</b>	<b>12,06</b>
Adjoint technique	C	5,00	4,42	9,42	8,22	0,00	8,22
Adjoint technique principal de 1ère classe	C	1,00	0,00	1,00	1,00	0,00	1,00
Adjoint technique principal de 2ème classe	C	2,00	0,84	2,84	1,84	0,00	1,84
Agent de maîtrise principal	C	1,00	0,00	1,00	1,00	0,00	1,00
<b>FILIERE SOCIALE (d)</b>		<b>2,00</b>	<b>0,51</b>	<b>2,51</b>	<b>2,00</b>	<b>0,00</b>	<b>2,00</b>
ATSEM principal de 1ère classe	C	2,00	0,51	2,51	2,00	0,00	2,00
<b>FILIERE MEDICO-SOCIALE(e)</b>		<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>
<b>FILIERE MEDICO-TECHNIQUE (f)</b>		<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>
<b>FILIERE SPORTIVE (g)</b>		<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>
<b>FILIERE CULTURELLE (h)</b>		<b>2,00</b>	<b>0,00</b>	<b>2,00</b>	<b>1,00</b>	<b>0,00</b>	<b>1,00</b>
Adjoint du Patrimoine	C	1,00	0,00	1,00	1,00	0,00	1,00
Assistant de conservation du Patrimoine	B	1,00	0,00	1,00	0,00	0,00	0,00
<b>FILIERE ANIMATION (i)</b>		<b>1,00</b>	<b>0,34</b>	<b>1,34</b>	<b>0,34</b>	<b>0,00</b>	<b>0,34</b>
Adjoint d'animation	C	0,00	0,34	0,34	0,34	0,00	0,34
Animateur	B	1,00	0,00	1,00	0,00	0,00	0,00
<b>FILIERE POLICE (j)</b>		<b>2,00</b>	<b>0,00</b>	<b>2,00</b>	<b>2,00</b>	<b>0,00</b>	<b>2,00</b>
Brigadier Chef de Police Municipale	C	2,00	0,00	2,00	2,00	0,00	2,00
Gardien-Brigadier de Police Municipale	C	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
<b>EMPLOIS NON CITES (k) (5)</b>		<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>
<b>TOTAL GENERAL (b + c + d + e + f + g + h + i + j + k)</b>		<b>20,00</b>	<b>8,62</b>	<b>28,62</b>	<b>21,11</b>	<b>0,00</b>	<b>21,11</b>

## NOGENT SUR VERNISSON - COMMUNE DE NOGENT SUR VERNISSON - BP - 2023

- (1) Les grades ou emplois sont désignés conformément à la circulaire n° NOR : INTB9500102C du 23 mars 1995. Les emplois fonctionnels sont également comptabilisés dans leur filière d'origine.
- (2) Catégories : A, B ou C.
- (3) Emplois budgétaires créés par l'assemblée délibérante. Les emplois permanents à temps complet sont comptabilisés à hauteur de la quotité de travail prévue par la délibération créant l'emploi.
- (4) Equivalent temps plein annuel travaillé (ETPT). Le décompte est proportionnel à l'activité des agents, mesurée par leur quotité de temps de travail et par leur période d'activité sur l'année :  
ETPT = Effectifs physiques \* quotité de temps de travail \* période d'activité dans l'année  
Exemple : un agent à temps plein (quotité de travail = 100 %) présent toute l'année correspond à 1 ETPT ; un agent à temps partiel, à 80 % (quotité de travail = 80 %) présent toute l'année correspond à 0,8 ETPT ; un agent à temps partiel, à 80 % (quotité de travail = 80 %) présent la moitié de l'année (ex : CDD de 6 mois, recrutement à mi-année) correspond à 0,4 ETPT (0,8 \* 6 / 12).  
(5) Par exemple : emplois dont les missions ne correspondent pas à un cadre d'emploi existant, « emplois spécifiques » régis par l'article 139 1er de la loi n° 84-53 du 26 janvier 1984 etc.

**IV – ANNEXES**

	<b>IV</b>
<b>AUTRES ELEMENTS D'INFORMATIONS – ETAT DU PERSONNEL AU 01/01/N</b>	<b>C1</b>

**C1 – ETAT DU PERSONNEL AU 01/01/N (suite)**

AGENTS NON TITULAIRES EN FONCTION AU 01/01/N	CATEGORIES (1)	SECTEUR (2)	REMUNERATION (3)		CONTRAT	
			Indexe (8)	Euros	Fondement du contrat (4)	Nature du contrat (5)
<b>Agents occupant un emploi permanent (6)</b>				<b>0,00</b>		
<b>Agents occupant un emploi non permanent (7)</b>				<b>0,00</b>		
Adjoint d'animation	C	ANIM		0,00	A Article 3	CDD CDD droit public
Adjoint technique	C	TECH		0,00	A Article 3	CDD CDD droit public
Adjoint technique	C	TECH		0,00	A Article 3	CDD CDD droit public
Adjoint technique	C	TECH		0,00	A Article 3	CDD CDD droit public
Apprenti Espaces Verts	C	TECH		0,00	A	CDD Contrat d'apprentissage
Apprenti Petite Enfance	C	MS		0,00	A	CDD Contrat d'apprentissage
<b>TOTAL GENERAL</b>				<b>0,00</b>		

(1) CATEGORIES: A, B et C.

(2) SECTEUR: ADM : Administratif.  
 TECH : Technique.  
 URB : Urbanisme (dont aménagement urbain).  
 S : Social.  
 MS : Médico-social.  
 MT : Médico-technique.  
 SP : Sportif.  
 CULT : Culturel  
 ANIM : Animation.  
 PM : Police.  
 OTR : Missions non rattachables à une filière.

(3) REMUNERATION : Référence à un indice brut (indiquer le niveau de l'indice brut) de la fonction publique ou en euros annuels bruts (indiquer l'ensemble des éléments de la rémunération brute annuelle).

(4) CONTRAT : Moif du contrat (loi du 26 janvier 1984 modifiée) :  
 3-a : article 3, 1er alinéa : accroissement temporaire d'activité.  
 3-b : article 3, 2ème alinéa : accroissement saisonnier d'activité.  
 3-1 : remplacement d'un fonctionnaire autorisé à servir à temps partiel ou indisponible (maladie, maternité...)  
 3-2 : vacance temporaire d'un emploi.  
 3-3-1 : absence de cadre d'emplois de fonctionnaires susceptibles d'assurer les fonctions correspondantes.  
 3-3-2 : emplois du niveau de la catégorie A lorsque les besoins des services ou la nature des fonctions le justifient.  
 3-3-3 : emplois de secrétaire de mairie des communes de moins de 1 000 habitants et de secrétaire des groupements composés de communes de moins de 1 000 habitants et des groupements composés de communes de moins de 10 000 habitants dont la création ou la suppression dépend de la décision d'une autorité qui s'impose à la collectivité ou à l'établissement en matière de création, de changement de périmètre ou de suppression d'un service public.  
 3-3-4 : emplois des communes de moins de 2 000 habitants et des groupements de communes de moins de 10 000 habitants dont la création ou la suppression dépend de la décision d'une autorité qui s'impose à la collectivité ou à l'établissement en matière de création.  
 3-4 : article 21 de la loi n° 2012-347 : contrat à durée indéterminée obligatoirement proposée à un agent contractuel.  
 38 : article 38 travailleurs handicapés catégorie C.  
 47 : article 47 recrutements directs sur emplois fonctionnels  
 110 : article 110 collaborateurs de groupes de cabinets.  
 110-1 : collaborateurs de groupes d'élus.  
 A : autres (préciser).

(5) Indiquer si l'agent contractuel est titulaire d'un contrat à durée déterminée (CDD) ou d'un contrat à durée indéterminée (CDI). Les contrats particuliers devront être labellisés « A / autres » et feront l'objet d'une précision (ex : « contrats aidés »).

(6) Occupent un emploi permanent de la fonction publique territoriale, les agents non titulaires recrutés sur le fondement des articles 3-1, 3-2, 3-3, 38 et 47 de la loi n° 84-53 du 26 janvier 1984, ainsi que les agents qui sont titulaires d'un contrat à durée indéterminée pris sur le fondement de l'article 21 de la loi n° 2012-347.

(7) Occupent un emploi non permanent de la fonction publique territoriale, les agents non titulaires recrutés sur le fondement des articles 3, 110 et 110-1.

(8) Si un contrat fixe comme référence de rémunération un traitement hors échelle, il convient de mentionner le chevron conformément à l'article 6 décret 85-1148 du 20 octobre 1985.

<b>IV – ANNEXES</b>	<b>IV</b>
<b>AUTRES ELEMENTS D'INFORMATIONS</b>	
<b>LISTE DES ORGANISMES DANS LESQUELS A ETE PRIS UN ENGAGEMENT FINANCIER</b>	<b>C2</b>

**C2 – LISTES DES ORGANISMES DANS LESQUELS A ETE PRIS UN ENGAGEMENT FINANCIER (articles L. 2313-1 et L. 2313-1-1 du CGCT)**

Les documents financiers et comptables de ces organismes sont mis à la disposition du public à (1). Toute personne a le droit de demander communication.

La nature de l'engagement (2)	Nom de l'organisme	Raison sociale de l'organisme	Nature juridique de l'organisme	Montant de l'engagement
<u>Délégation de service public (3)</u>				
<u>Détention d'une part du capital</u>				
<u>Garantie ou cautionnement d'un emprunt</u>				
25/05/2012 -	HAMOVAL	HAMOVAL	Autres Organismes Sociaux	1 899 960.67
<u>Subventions supérieures à 75 000 € ou représentant plus de 50 % du produit figurant au compte de résultat de l'organisme</u>				
<u>Autres</u>				

(1) Hôtel de ville pour les communes et siège de l'établissement pour les EPCL, syndicat, etc. et autres lieux publics désignés par la commune ou l'établissement.

(2) Indiquer la date de la décision (délibérations, contrats ou décisions de l'exécutif).

(3) Préciser la nature de la délégation (concession, affermage, régie intéressée, ...).

<b>IV – ANNEXES</b>	<b>IV</b>
<b>AUTRES ELEMENTS D'INFORMATIONS LISTE DES ORGANISMES DE REGROUPEMENT</b>	<b>C3.1</b>

**C3.1 – LISTE DES ORGANISMES DE REGROUPEMENT AUXQUELS ADHERE LA COMMUNE OU L'ETABLISSEMENT**

DESIGNATION DES ORGANISMES	DATE D'ADHESION	MODE DE FINANCEMENT (1)	MONTANT DU FINANCEMENT
<b>Etablissements publics de coopération intercommunale</b>			
<b>Autres organismes de regroupement</b>			

(1) Indiquer si le financement est fait par TPZ, TPU, TPU + fiscalité additionnelle, fiscalité additionnelle ou sans fiscalité propre.

<b>IV – ANNEXES</b>	<b>IV</b>
<b>AUTRES ELEMENTS D'INFORMATIONS LISTE DES ETABLISSEMENTS PUBLICS CREES PAR LA COMMUNE</b>	<b>C3.2</b>

**C3.2 – LISTE DES ETABLISSEMENTS PUBLICS CREES (1)**

Catégorie d'établissement	Intitulé / objet de l'établissement	Date de création	N° et date de délibération	Nature de l'activité (SPIC/SPA)	TVA (oui / non)
CCAS	CCAS		-		Non
CE	CE		-		Non
Régies personnalisées	Régies personnalisées		-		Non

(1) Il s'agit de recenser les établissements publics créés par la collectivité pour l'exploitation directe d'un service public relevant de sa compétence.

Pour rappel, la collectivité a l'obligation de constituer une régie si le service concerné est de nature industrielle et commerciale (cf. article L. 1412-1 du CGCT) ou la faculté de constituer une régie si le service concerné est de nature administrative et n'est pas de ceux qui, par leur nature ou par la loi, ne peuvent être assurés que par la collectivité elle-même (cf. article L. 1412-2 du CGCT).

Les régies ainsi créées peuvent, au choix de la collectivité, être dotées :

- soit de la personnalité morale et de l'autonomie financière ;
- soit de la seule autonomie financière.

Cependant, il convient de préciser que seules les régies dotées de la personnalité morale et de l'autonomie financière sont dénommées établissement public et doivent être recensées dans cet état.

<b>IV – ANNEXES</b>	<b>IV</b>
<b>AUTRES ELEMENTS D'INFORMATIONS LISTE DES SERVICES INDIVIDUALISES DANS UN BUDGET ANNEXE</b>	<b>C3.3</b>

**C3.3 – LISTE DES SERVICES INDIVIDUALISES DANS UN BUDGET ANNEXE**

<b>Catégorie d'établissement</b>	<b>Intitulé / objet de l'établissement</b>	<b>Date de création</b>	<b>N° et date de délibération</b>	<b>N° SIRET</b>	<b>Nature de l'activité (SPIC/SPA)</b>	<b>TVA (oui / non)</b>
Budget annexe	Eau et Assainissement		-	21450229600046	SPIC	Oui

<b>IV – ANNEXES</b>	<b>IV</b>
<b>DECISIONS EN MATIERE DE TAUX DE CONTRIBUTIONS DIRECTES</b>	<b>D1</b>

**D1 – TAUX DE CONTRIBUTIONS DIRECTES**

Libellés	Bases notifiées (si connues à la date de vote)	Variation des bases/(N-1) (%)	Taux appliqués par décision de l'assemblée délibérante (%)	Variation de taux/N-1 (%)	Produit voté par l'assemblée délibérante	Variation du produit/N-1 (%)
TFPB	3 065 000,00	8,11	31,57	0,00	967 621,00	8,11
TFPNB	80 900,00	7,58	28,18	0,00	22 798,00	7,58
CFE	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Taxe d'habitation sur les résidences secondaires.	395 418,00	0,00	11,02	0,00	43 575,00	0,00
<b>TOTAL</b>	<b>3 541 318,00</b>	<b>21,69</b>			<b>1 033 994,00</b>	<b>12,86</b>

<b>IV – ANNEXES</b>	<b>IV</b>
<b>ARRETE ET SIGNATURES</b>	<b>D2</b>

Nombre de membres en exercice : 23  
 Nombre de membres présents : 15  
 Nombre de suffrages exprimés : 21  
**VOTES :**  
 Pour : 21  
 Contre : 0  
 Abstentions : 0

Date de convocation : 17/03/2023

Présenté par Le Le Maire (1),  
 A Nogent-sur-Vernisson, le 24/03/2023  
 Le Le Maire,

*Le Maire,  
 Philippe MOREAU*



Délibéré par l'assemblée (2), réunie en session Ordinaire  
 A Nogent-sur-Vernisson, le 24/03/2023  
 Les membres de l'assemblée délibérante (2),(3),

ARVY Jean-Jacques	
DE BELLESCIZE Diane	
DELALANDRE Julien	
DENIS Dominique	<i>[Signature]</i>
DES DORIDES Gratiane	<i>[Signature]</i>
DUMONT Danielle	<i>[Signature]</i>
EL HANNA Charbel	
GALOPIN Sylvain	
GILLET Philippe	<i>[Signature]</i>
GOSSELIN Frédéric	<i>[Signature]</i>
GUILLOCHON Sandrine	<i>[Signature]</i>
LEFEBURE Jean-François	<i>[Signature]</i>
MALGOURIS Sophie	<i>[Signature]</i>
MOREAU Philippe	<i>[Signature]</i>
OLANIER Madeleine	<i>[Signature]</i>
UDIN Jean-Loup	<i>[Signature]</i>
OUTREVILLE Christine	
PICARD Jean-Luc	<i>[Signature]</i>
PIOT Monique	<i>[Signature]</i>
PRESLES Virginie	<i>[Signature]</i>
SCIAUVAUD Julien	<i>[Signature]</i>

<b>IV – ANNEXES</b>	<b>IV</b>
<b>ARRETE ET SIGNATURES</b>	<b>D2</b>

TRIPIER Maryse	
WURPILLOT Stéphanie	

Certifié exécutoire par Le Le Maire (1), compte tenu de la transmission en préfecture, le <sup>06/04/2023</sup> et de la publication le **06/04/2023** A Nogent-sur-Vernisson, le

- (1) Indiquer le maire ou le président de l'organisme.
- (2) L'assemblée délibérante étant : le Conseil Municipal.
- (3) L'ajout des signataires est désormais facultatif.

